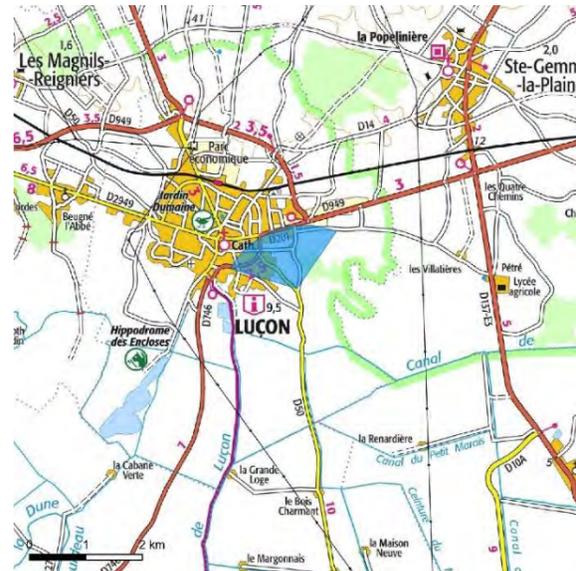


PM4 - VUE ELOIGNEE DU PROJET VIS-A-VIS DU SPR DE LUÇON

LOCALISATION



COMMENTAIRES

Vue depuis le Sud de Luçon, la plaine compose un avant-plan dégagé mettant en scène la ville. Les éoliennes des Quatre Vents s'aperçoivent ici très partiellement (seul l'extrémité des pales est visible) à l'arrière-plan. Leur prégnance est très faible, presque nulle. Elles ne remettent pas en cause le rôle de point d'appel du clocher de l'ensemble cathédral (Monument Historique Classé) et ne modifient pas les rapports d'échelle en place. L'approche du SPR n'est pas remise en cause, ni celle du château d'eau (autre élément classé Monument Historique, peu visible depuis ce point de vue). L'incidence du projet sur cette séquence dynamique approchant le SPR de Luçon est très faible.

ZOOM



VISUALISATION



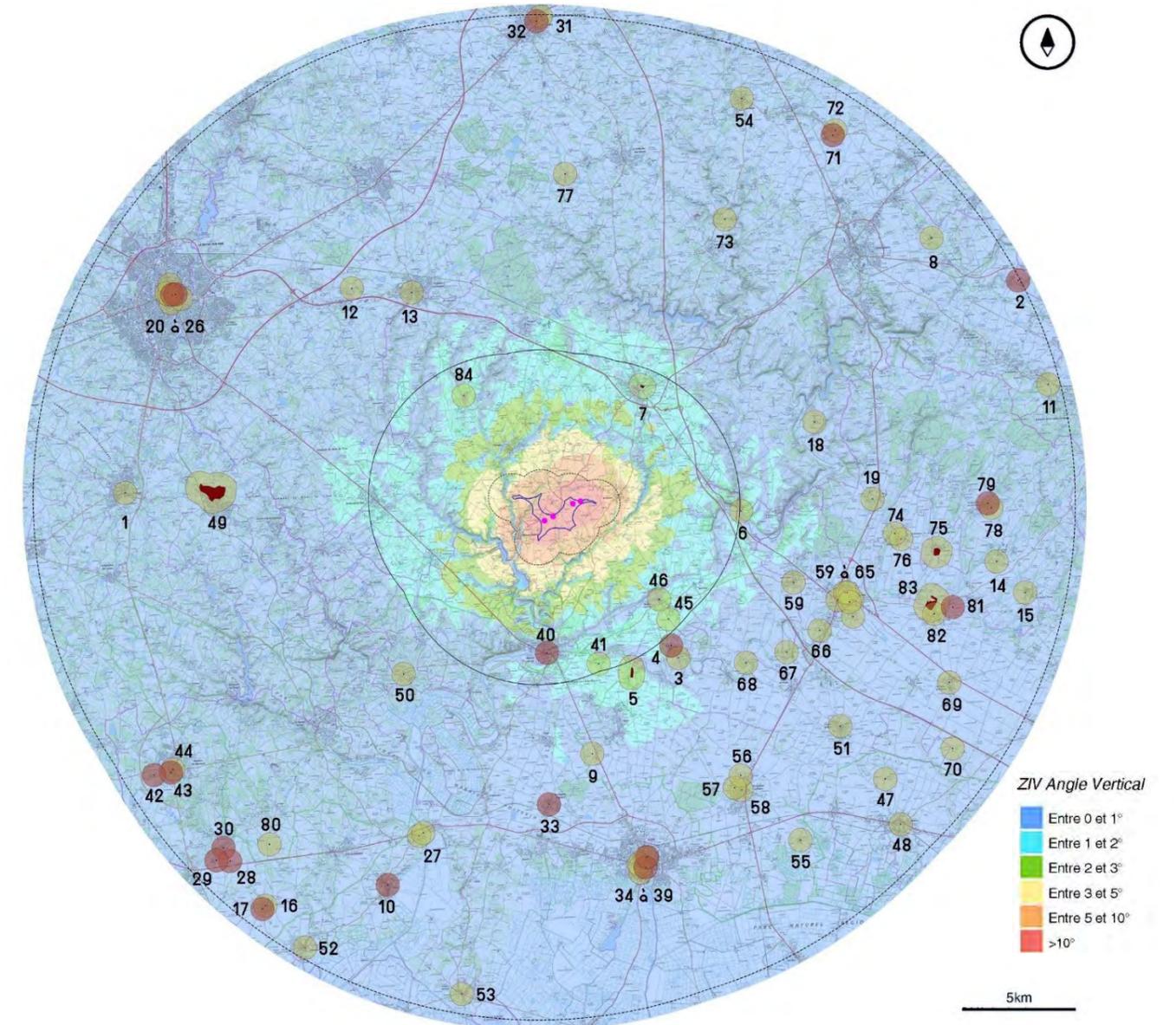
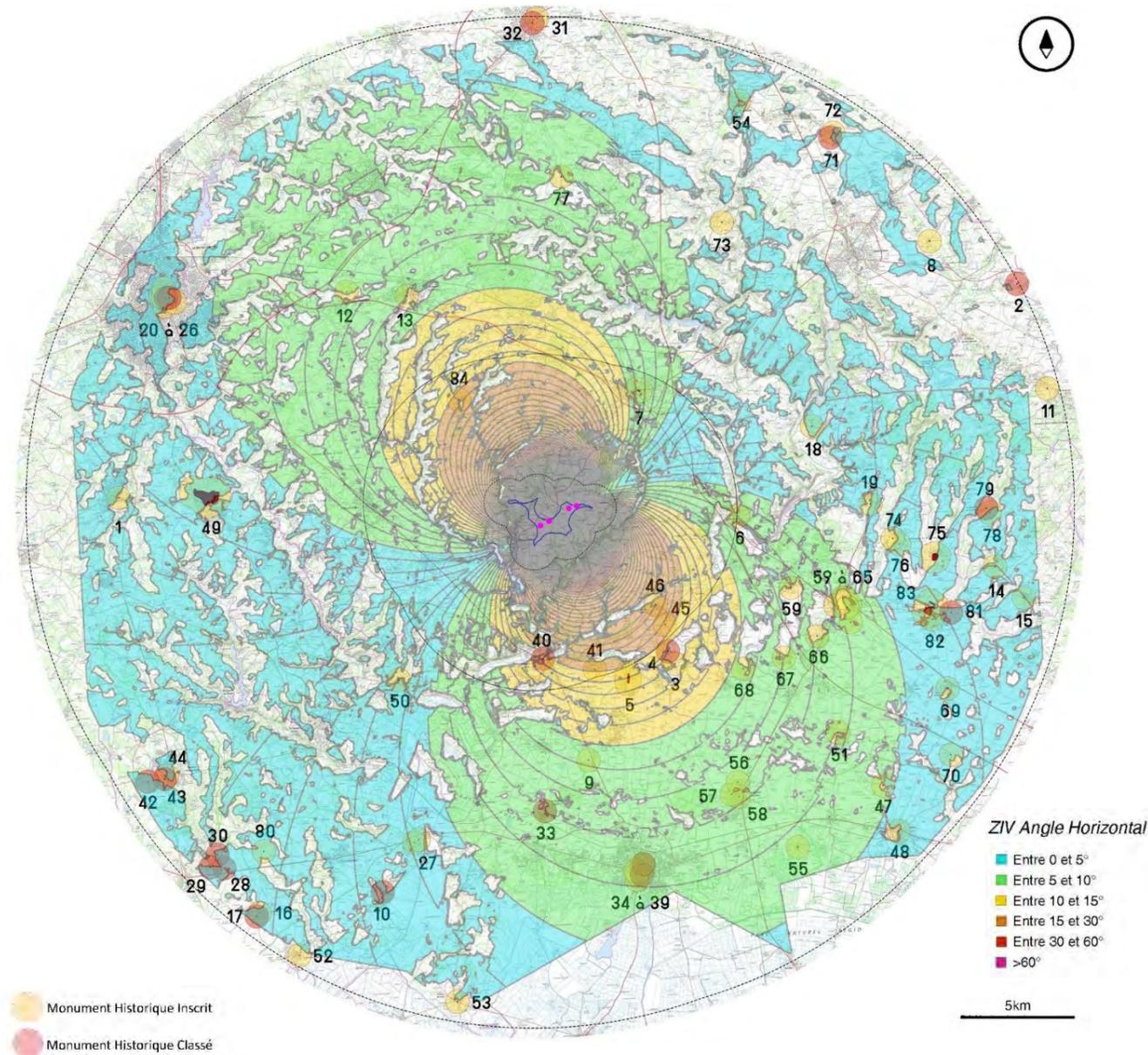
Figure 221 : PM4 – Vue depuis la D50 à l'entrée Sud-est de Luçon

16.1.2.3. Monuments historiques

L'analyse de la ZIV standard met en avant que 57 des 84 monuments historiques de l'AEL sont inclus dans le zonage de visibilité théorique. Les ZIV horizontale et verticale mettent toutefois en avant des angles d'occupation visuelle très faibles à faibles avec :

- un angle horizontal (α_h) inférieur à 15° pour les monuments situés dans la Plaine du Bas Poitou et inférieur à 10° pour ceux des autres unités paysagères,

- un angle vertical (α_v) inférieur à 2° pour les monuments situés dans la Plaine du Bas Poitou et inférieur à 1° pour ceux des autres unités paysagères.



Ainsi, les monuments historiques les plus susceptibles d'échanger avec le projet à l'échelle lointaine sont ceux situés dans la Plaine du Bas Poitou, entre Luçon et les vallons Sainte-Hermine.

Une analyse plus fine de la contextualisation de ces monuments, couplée à une étude terrain, tendent à confirmer que **depuis les monuments historiques des unités de bocage (UP1 à UP4), aucun échange visuel avec le projet n'est possible à cette échelle. Il en est de même concernant les monuments de l'Agglomération Yonnaise (UP7).** Ces monuments bénéficient en effet d'écrans bâtis et/ou végétaux qui interviennent dans les perceptions depuis et vers le monument, limitant généralement son bassin visuel à ses abords immédiats comme en témoigne la simulation (S3) réalisée depuis les abords du Château de Nesmy (MHI, n°49) ci-contre.

En raison des enjeux rattachés au Marais Poitevin et des sensibilités potentielles des monuments historiques de la Plaine du bas Poitou et de son pôle : Luçon, les paragraphes suivants s'attachent à étudier finement l'incidence du projet sur ces éléments du patrimoine lointain.

Cas des monuments historiques du Marais Poitevin

3 monuments historiques inclus dans l'unité paysagère du Marais Poitevin recoupent la ZIV à cette échelle. Il s'agit des éléments suivants :

- L'église de Saint-Denis-du-Payré (MHI, n°53) se place au cœur du village éponyme. Sa distance au projet (à plus de 20km de E1), la hauteur limitée de son clocher et la topographie particulière du bourg qui oriente les vues vers le Marais Poitevin au Sud (donc à l'opposé du projet) sont autant de facteurs empêchant toute vue directe du projet depuis le monument. et minimisant considérablement le risque de covisibilités (qui peut être qualifié de négligeable).
- Les deux ponts de Port-la-Claye (MHI, n°27) passent au-dessus du Lay et du Petit Lay. Plusieurs linéaires végétaux (haies, ripisylves) ourlent ces ouvrages et la route qui les franchit.



Figure 222 : S3 - Simulation depuis la D85 à proximité du Château de Nesmy et son parc (MHI)

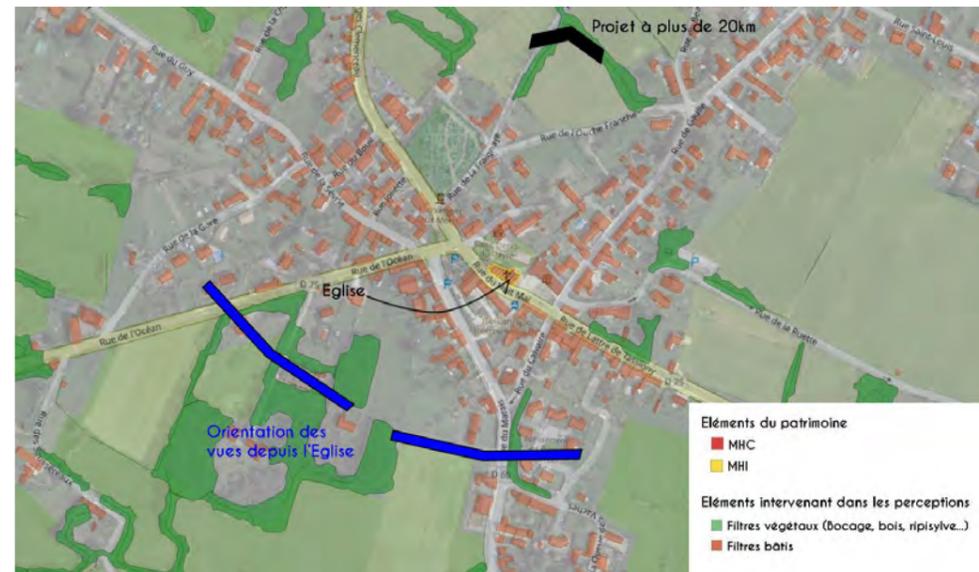


Figure 223 : Éléments intervenant dans les perceptions depuis l'église de Saint-Denis-du-Payré

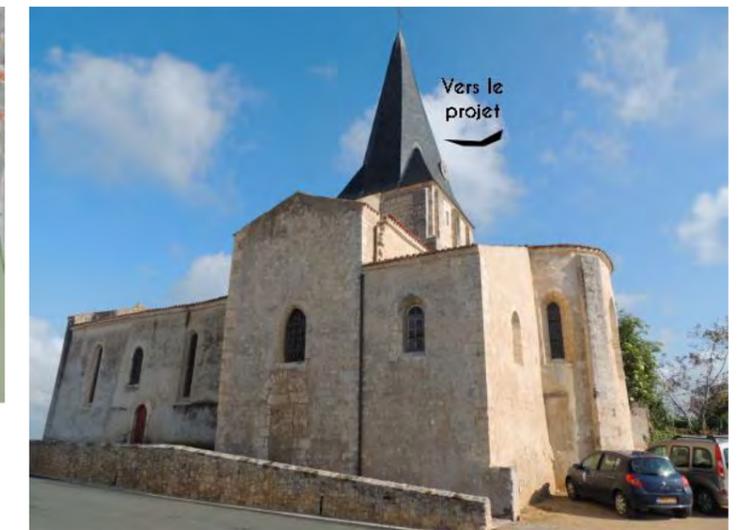


Figure 226 : Vue depuis l'église de Saint-Denis-du-Payré – Rue du 8 Mai



Figure 225 : Vue depuis le pont sur le Lay à Port-la-Claye

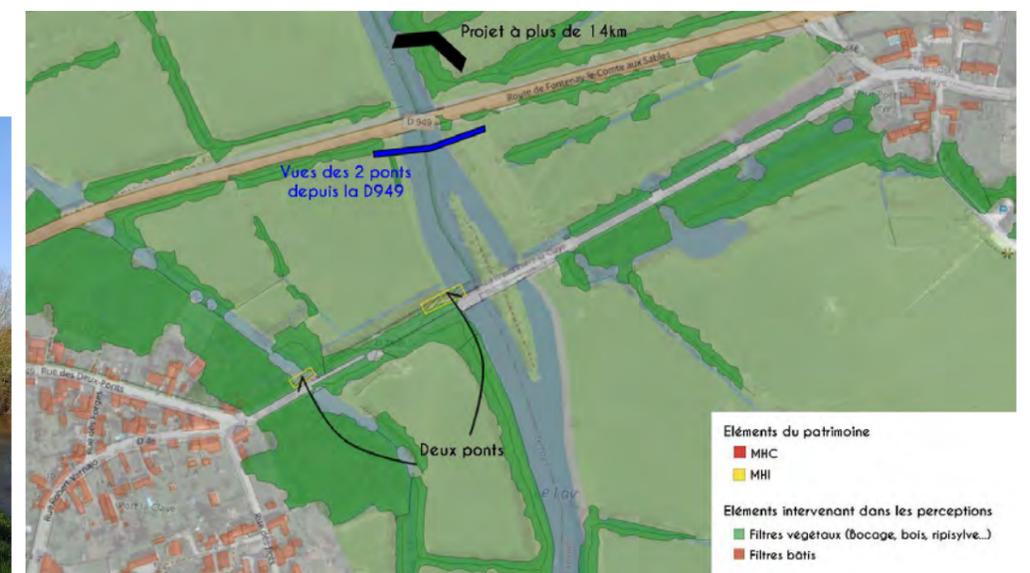


Figure 224 : Éléments intervenant dans les perceptions depuis les 2 ponts du port de la Claye

Leur densité est telle que même en période hivernale, aucune vue du projet n'est possible depuis ces éléments. Par ailleurs, très peu de points de vue fréquentés mettent en scène ces 2 ponts. Seule la D949, évoluant parallèlement au Nord offre une vue de ces ouvrages. Or, lorsque l'observateur centre son regard sur l'un des ponts, non seulement le projet est en dehors de son champ de vision, mais il n'est par ailleurs pas visible car masqué par la végétation. Le risque de covisibilités est donc nul.

- Le **Logis de Chavigny** (MHI, n°55) est une propriété ceinte de végétation située à plus de 16,8km du projet. Aucune vue du projet n'est possible depuis le Logis. Son bassin visuel étant limité à ses abords immédiats, seule la route desservant le lieu-dit de Chavigny permet d'apercevoir le Logis. Or, depuis cette petite route, l'angle séparant le monument du projet est tel (>130°) que l'observateur ne peut percevoir les deux en même temps. Le risque de covisibilités est donc nul.

L'incidence du projet sur les monuments du Marais Poitevin peut être qualifié de nulle.

Cas des monuments historiques de la Plaine du Bas Poitou (hors Luçon)

Sans compter les éléments de Luçon, une quinzaine de monuments historiques recoupant la ZIV sont recensés au sein de cette entité paysagère.

Une analyse plus fine a permis d'identifier ceux qui étaient réellement susceptibles d'échanger avec le projet directement ou indirectement. Voici les éléments qui en sont ressortis :

- Le **Dolmen de Corpe** (MHI, n°9) apparaît comme le seul élément depuis lequel les éoliennes pourraient être perçues de par l'ouverture visuelle caractérisant son environnement direct. Toutefois, étant placé au milieu d'un champ cultivé, cet élément n'est ni accessible ni fréquenté. Il n'est visible que, lorsque les cultures qui l'entourent le permettent, depuis de brefs tronçons de la D44 et quelques habitations du lieu-dit de la Frise. Ces lieux présentent une très faible potentialité d'échanges significatifs avec le projet (distance>10km, $\alpha_h < 10^\circ$ et $\alpha_v < 1^\circ$, nombreux éléments intercalaires) et correspondent à des espaces de fréquentation très locale. Au regard de ces divers facteurs, l'incidence du projet sur le Dolmen de Corpe peut être qualifié de très faible.

- Le **Château de la Chevallerie** (MHI, n°56) et **l'église paroissiale** (MHI, n°58) de **Ste-Gemme-la-Plaine** ne disposent pas de vue vers le projet du fait des multiples filtres bâtis et/ou végétaux qui les ceinturent mais peuvent en revanche permettre des covisibilités.

Le Château de la Chevallerie est en effet visible à l'entrée Nord de Ste-Gemme-la-Plaine (D137 et Rue du Bassin de la Plaine). Depuis ces axes, le projet des Quatre Vents (à plus de 13km) peut être partiellement perçu à l'arrière-plan. Les éoliennes seront très faiblement prégnantes ($\alpha_h < 8^\circ$ et $\alpha_v < 1^\circ$), d'autant plus que le motif éolien est déjà présent au sein des vues, sur un plan plus proche. L'incidence sur le Château de la Chevallerie peut donc être qualifiée de nulle à très faible. Le clocher de l'Eglise paroissiale rayonne en revanche sur un secteur plus vaste de la plaine, en particulier au Sud et à l'Est du village.

Toutefois, si depuis les axes traversant ce secteur (D949, rue de la Verdasse, Route du Fief Chapitre, Rue des Fontaines Giraudeau, Chemin du Moulin...) des covisibilités entre église et projet sont possibles, la vue des éoliennes ne remettra pas en cause le rôle de point d'appel du clocher. A cette distance et compte tenu des divers masques visuels intercalaires, les éoliennes seront partiellement visibles et très faiblement prégnantes ($\alpha_h < 8^\circ$ et $\alpha_v < 1^\circ$). L'incidence sur l'Eglise paroissiale peut donc être qualifiée de nulle à très faible.

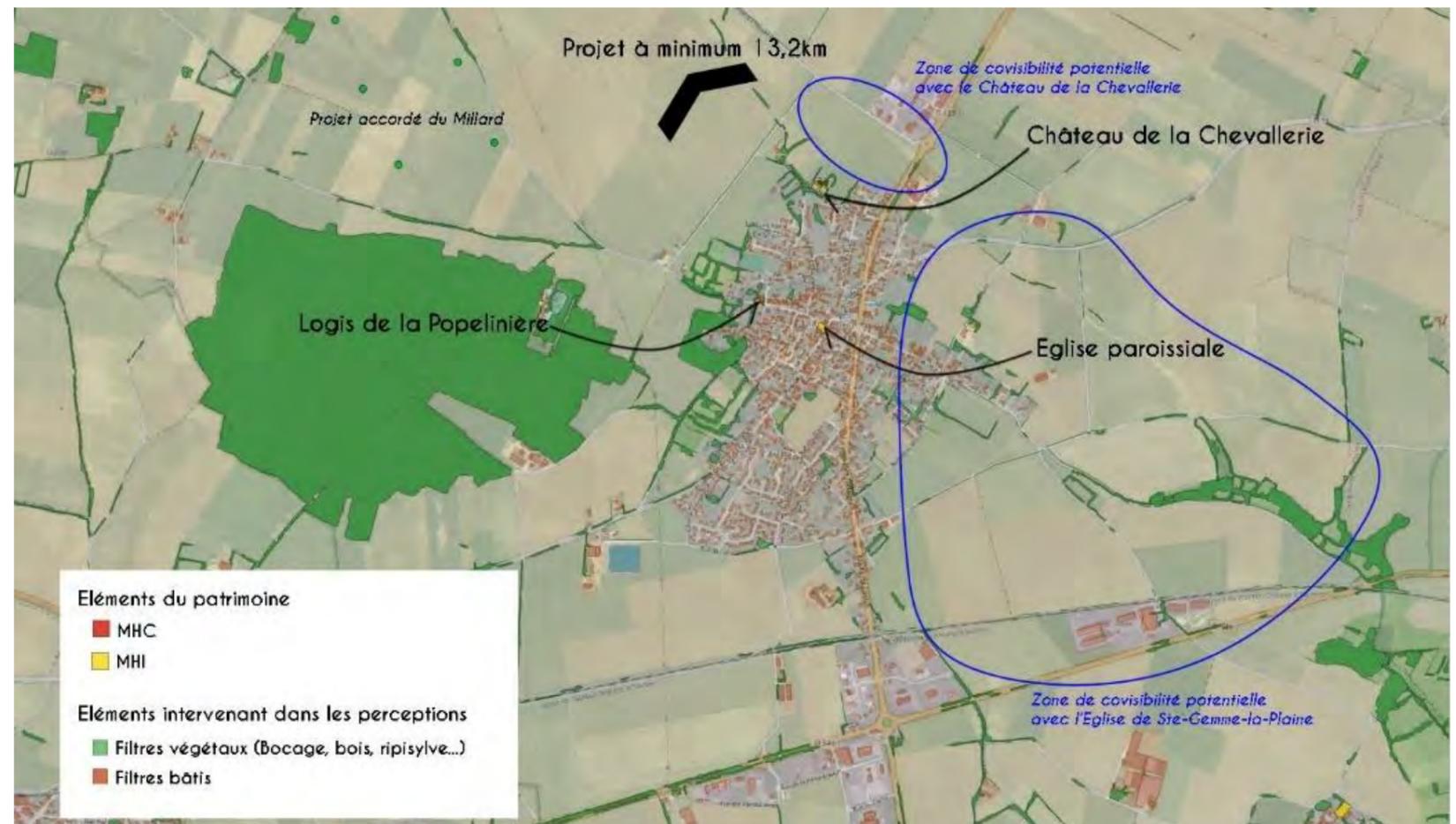


Figure 227 : Contextualisation des éléments protégés du patrimoine de Ste-Gemme-la-Plaine et lien potentiel avec le projet

- L'église de St-Aubin-la-Plaine (MHI, n°51) dispose d'espaces dégagés sur son pourtour. Cette ouverture, qui permet également quelques percées vers la plaine, pourrait favoriser les échanges visuels avec le projet. Toutefois, la distance (à plus de 14,3km), la topographie ainsi que les écrans bâtis et végétaux proches de l'église font qu'il n'y a pas d'échange direct avec le projet. Par ailleurs, son architecture compacte limite son bassin visuel. Si des vues associant l'église et le projet se révélaient possibles, le projet n'y aurait qu'une prégnance très faible ($\alpha < 7^\circ$ et $\alpha_v < 1^\circ$) et/ ou l'église n'y jouerait pas un rôle marquant. L'incidence sur l'Eglise de St-Aubin-la-Plaine peut donc être qualifiée de nulle à très faible.
- Le Château de Bessay (MHC, n°4) et le Camp retranché du Châtelard (MHI, n°5) se situent dans les vallons de Ste-Hermine, en lien avec la vallée de la Smagne, à minimum 7km du projet. Ce secteur à la topographie particulière matérialise l'interface entre AEL et AER, entre Bocage du Lay et de la Vendée et Plaine du Bas Poitou. Les ondulations du socle, ainsi que la présence plus dense de végétation assurent l'absence de vues du projet depuis ces éléments protégés ou depuis leurs abords comme en témoigne la simulation (S4) ci-contre (vue depuis l'entrée du camp retranché du Châtelard).



Figure 228 : S4 - Simulation depuis le chemin d'accès au Camp retranché du Châtelard (MHI) de Bessay

De manière générale, les monuments historiques inscrits dans la vallée de la Smagne (Logis du coteau, Manoir de Chaligny, Manoir de la Petite Coudraie, Logis du Petit Magny, Château et église de Sainte-Hermine, Logis le Bâtiment...) bénéficient du modelé et de l'importante végétation de la vallée qui assurent l'absence de visibilité et de covisibilité avec le projet.

L'incidence du projet sur les monuments de la plaine du Bas Poitou peut donc être qualifié de nulle à très faible.

Cas des monuments historiques de Luçon

Les 6 monuments historiques recensés dans la ville de Luçon sont inclus dans la ZIV. L'ensemble de ces monuments s'insère dans la trame urbaine de Luçon, dont le maillage étroit assure l'absence de visibilité du projet.

Au regard de ce contexte les risques de covisibilité sont négligeables excepté pour l'Ensemble Cathédral (MHC, n°38) et le Château d'eau (MHC, n°34). Ces éléments dominent la ville et se démarquent dans le paysage Luçonnais, et plus particulièrement le clocher de la cathédrale. Des covisibilités pourraient être alors envisageables depuis les axes d'entrée au Sud de la ville (notamment la RD50), et dans une moindre mesure depuis les axes à l'Est (RD137, RD949...), dont les vues s'ouvrent vers la ville et où la Cathédrale figure un point de repère notable.

Toutefois, si des vues sont possibles, il s'agirait de vues lointaines (à plus de 15km, ce qui correspond à un angle vertical inférieur à 1°, soit une très faible prégnance), partielles grâce au modelé et autres éléments de surface intercalaires. Le risque de covisibilités significatives est donc minime. L'incidence du projet sur les monuments de Luçon peut être qualifié de nulle à très faible.

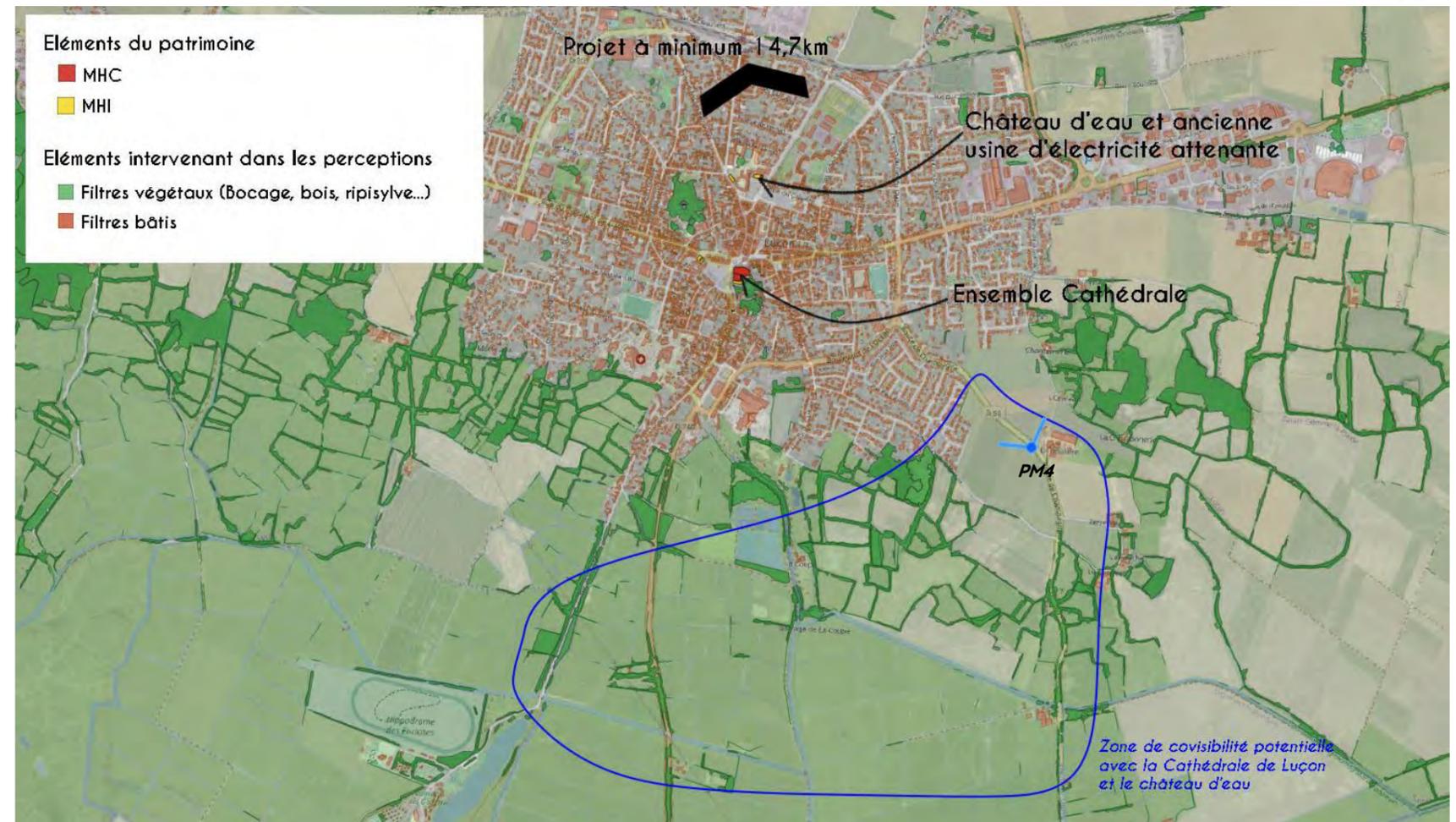


Figure 230 : Contextualisation de l'ensemble cathédral et du Château d'eau de l'ancienne usine d'électricité de Luçon, lien potentiel avec le projet et localisation du PM4



Figure 229 : Rappel du PM4 – Vue depuis la D50 à l'entrée Sud-est de Luçon

16.1.2.4. Synthèse des effets sur le patrimoine éloigné

Pour rappel, les atteintes ont été évaluées en se basant sur l'échelle ci-dessous.

Code couleur

Nul	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
-----	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

Légende & glossaire	
AEL	Aire d'Etude Lointaine
AER	Aire d'étude Rapprochée
AEI	Aire d'Etude Immédiate
ZIV	Zone d'Influence Visuelle du projet des Quatre Vents
Signification des cases particulières	
MH	Elément classé Monument Historique
	Elément inclus dans la ZIV (case blanche si en dehors de la ZIV)

Tableau 10 : Sites classés, inscrits et patrimoniaux remarquables de l'AEL et qualification de l'incidence du projet

Commune concernée	Nom & identifiant	Type de site	Distance minimale au projet	Commentaires	Qualification de l'incidence
Saint-Hilaire-Le-Vouhis	Le Chêne de la Mainborgère - 8508	Site Classé	12km	Contexte rural, inclus dans réseau bocager dense	NULLE
Les Essarts-en-Bocage	Le Château des Essarts et son parcs - 8518	Site Inscrit	20km	Interface milieu urbain/milieu rural, site largement arboré	NULLE
Le Bernard	Le Bernard [ZPPAUP]	Site Patrimonial Remarquable	19km	Site fragmenté dans contexte bocager	NULLE
Luçon	Luçon [ZPPAUP]	Site Patrimonial Remarquable	14km	Contexte urbain, site ceinturé de bâti et de végétation	NULLE à TRES FAIBLE
La Roche-sur-Yon	La Roche-sur-Yon [AVAP]	Site Patrimonial Remarquable	17,7km	Contexte urbain, site ceinturé de bâti et de végétation	NULLE

Tableau 11 : Monuments historiques de l'AEL et qualification de l'incidence du projet

Commune	N° sur la carte	Monument	Elément protégé	Protection	Aire d'étude	Distance min à la ZIP	Typologie de la séquence rattachée	ZIV	Qualification de l'incidence
Aubigny	1	Eglise (à l'exception de la nef moderne)	Eglise (à l'exception de la nef moderne) : inscription par arrêté du 28 septembre 1926	Inscription MH	AEL	16,3km	Milieu urbain Centre bourg		NULLE
Bazoges-en-Pareds	2	Dolmen dit des Landes ou Allée couverte de la Pierre Levée	Dolmen dit des Landes ou Allée couverte de la Pierre Levée : classement par arrêté du 10 mai 1927	Classement MH	AEL	20,1km	Milieu rural semi-ouvert Cœur de parcelle cultivée		NULLE
Bessay	3	Logis du Coteau	Fuie ; façades et toitures des bâtiments composant le logis (cad. ZC 116) : inscription par arrêté du 22 octobre 1996	Inscription MH	AEL	7km	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée		NULLE
Bessay	4	Château	Tour (ruines) (cad. ZB 455, 510) : classement par arrêté du 2 avril 1932, modifié par arrêté du 11 avril 1947 ; Façades et toitures du château ; cage d'escalier du 18e siècle (cad. ZB 455, 510) : inscription par arrêté du 27 juillet 1988 ; Pigeonnier : classement par arrêté du 6 décembre 1990	Inscription MH Classement MH	AEL	6,4km	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée		NULLE
Bessay	5	Camp retranché du Châtelard	Camp retranché du Châtelard (cad. ZD 130 à 132) : inscription par arrêté du 19 octobre 1983	Inscription MH	AEL	6,2km	Milieu rural semi-ouvert Ceinture bocagère		NULLE

Commune	N° sur la carte	Monument	Élément protégé	Protection	Aire d'étude	Distance min à la ZIP	Typologie de la séquence rattachée	ZIV	Qualification de l'incidence
Bournezeau	6	Abbaye de Trizay	Vestiges de l'ancienne abbaye, à savoir ; ancienne église abbatiale ; restes de l'aile Est du bâtiment des moines ; bâtiment du 18e siècle au Sud ; sol de l'ancien cloître (cad. H 1611, 1326) : inscription par arrêté du 10 avril 1989	Inscription MH	AEL	6,1km	Milieu rural semi-ouvert Ceinture bocagère et boisée		NULLE A TRES FAIBLE
Chantonay	8	Manoir de Ponsay	Façades et toitures du manoir, de ses dépendances et de la ferme ; fuye ; les deux porches latéraux ; terrains correspondant aux anciens jardins, y compris la douve (cad. L 46, 51, 53, 55, 56, 694, 695) : inscription par arrêté du 12 juillet 1991	Inscription MH	AEL	17,2km	Milieu rural semi-ouvert Ceinture bocagère		NULLE
Corpe	9	Dolmen	Dolmen (cad. ZM 178) : inscription par arrêté du 12 février 1984	Inscription MH	AEL	9,2km	Milieu rural ouvert Cœur de parcelle cultivée		TRES FAIBLE
Curzon	10	Eglise	La crypte : classement par liste de 1875	Classement MH	AEL	15,7km	Milieu urbain Centre bourg		NULLE
La Caillère-Saint-Hilaire	11	Manoir de La Ray	Les façades et toitures ainsi que la cheminée de la grande salle (cad. A 438) : inscription par arrêté du 5 décembre 1984	Inscription MH	AEL	19,7km	Milieu rural semi-ouvert Ceinture bocagère et boisée		NULLE
La Chaize-le-Vicomte	12	Logis de Saint-Mars	Façades et toitures (cad. A 609) : inscription par arrêté du 1er décembre 1993	Inscription MH	AEL	11km	Milieu rural semi-ouvert Sur versant Ceinture bocagère		NULLE
La Chaize-le-Vicomte	13	Eglise Saint-Nicolas	Eglise Saint-Nicolas : classement par arrêté du 9 septembre 1908	Inscription MH	AEL	9,5km	Milieu urbain Centre bourg		NULLE
La Chapelle-Thémer	14	Château du Fougeroux	Façades et toitures du logis, de l'aile en retour et de la tour ; grand salon avec son décor ; édicule de la pompe néo-Renaissance (cad. F 81, 496) : inscription par arrêté du 3 février 1999	Inscription MH	AEL	17km	Milieu rural semi-ouvert Ceinture bocagère et boisée		NULLE
La Chapelle-Thémer	15	Croix du cimetière communal	La croix du cimetière (cad. D 286) : inscription par arrêté du 8 mars 2006	Inscription MH	AEL	18,4km	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée		NULLE
La Jonchère	16	Eglise	Eglise (cad. B 962) : inscription par arrêté du 20 novembre 1992	Inscription MH	AEL	19,1km	Milieu urbain Centre bourg		NULLE
La Jonchère	17	Croix hosannière du cimetière	Croix (cad. B 938) : classement par arrêté du 4 mars 1994	Classement MH	AEL	19,3km	Interface milieu urbain/rural Ceinture bocagère		NULLE
La Réorthie	18	Domaine de la Touche	Façades et toitures de l'ensemble des bâtiments composant le domaine (cad. C 405) : inscription par arrêté du 24 avril 1989	Inscription MH	AEL	9,8km	Milieu rural semi-ouvert Ceinture bocagère et boisée		NULLE
La Réorthie	19	Château de l'Aubraye	Château de l'Aubraye : inscription par arrêté du 1er février 1928	Inscription MH	AEL	11,6km	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée		NULLE
La Roche-sur-Yon	20	Eglise Saint-Louis	Eglise Saint-Louis (cad. AL 438) : classement par arrêté du 12 juillet 1982	Classement MH	AEL	16,5km	Milieu urbain Centre-ville		NULLE
La Roche-sur-Yon	21	Statue équestre de Napoléon Ier	La statue avec son socle, selon l'emprise indiquée par un trait rouge sur le plan annexé à l'arrêté (non cadastré, domaine public) : inscription par arrêté du 19 juin 2016 ; La statue équestre de Napoléon Ier avec son socle, située place Napoléon, telle que délimitée en rouge sur le plan annexé à l'arrêté (cad. AL 1189) : classement par arrêté du 14 octobre 2019	Inscription MH Classement MH	AEL	16,6km	Milieu urbain Centre-ville		NULLE
La Roche-sur-Yon	22	Hôpital (ancien)	Les façades et toitures des bâtiments (cad. AL 842) : inscription par arrêté du 28 décembre 1981	Inscription MH	AEL	16,9km	Milieu urbain Centre-ville		NULLE
La Roche-sur-Yon	23	Pavillon Renaissance	Pavillon Renaissance : inscription par arrêté du 14 avril 1930	Inscription MH	AEL	16,3km	Milieu urbain Centre-ville		NULLE
La Roche-sur-Yon	24	Palais de Justice (ancien)	La façade sur la place (cad. AL 627) : inscription par arrêté du 9 décembre 1985	Inscription MH	AEL	16,7km	Milieu urbain Centre-ville		NULLE

Commune	N° sur la carte	Monument	Élément protégé	Protection	Aire d'étude	Distance min à la ZIP	Typologie de la séquence rattachée	ZIV	Qualification de l'incidence
La Roche-sur-Yon	25	Préfecture de la Vendée	Façades et toitures de l'hôtel préfectoral et des deux ailes en retour sur la cour d'honneur ; pièces suivantes avec leur décor : vestibule à l'exclusion de la cage d'escalier ; salon d'honneur au premier étage (cad. AN 168) : inscription par arrêté du 10 juin 1991	Inscription MH	AEL	16,5km	Milieu urbain Centre-ville		NULLE
La Roche-sur-Yon	26	Théâtre	Les façades et toitures ; la salle de spectacle avec son décor à l'exception des fauteuils modernes (cad. AL 590) : inscription par arrêté du 20 novembre 1985	Inscription MH	AEL	16,8km	Milieu urbain Centre-ville		NULLE
Lairoux (également sur communes de La Claye, Curzon, Saint-Cyr-en-Talmondais)	27	Deux ponts du Port-La-Claye sur la rivière Le Lay	Deux ponts du Port-La-Claye sur la rivière Le Lay : inscription par arrêté du 20 novembre 1985	Inscription MH	AEL	13,1km	Milieu rural semi-ouvert Fond de vallée Ceinture bocagère		NULLE
Le Givre	28	Menhir dit des Petites Jaunières	Menhir dit des Petites Jaunières (cad. B 142) : classement par arrêté du 3 décembre 1980	Classement MH	AEL	18,7km	Milieu rural semi-ouvert Ceinture bocagère		NULLE
Le Givre	29	Menhir dit le Champ du Rocher	Menhir dit le Champ du Rocher (cad. B 154) : classement par arrêté du 18 novembre 1980	Classement MH	AEL	19km	Milieu rural semi-ouvert Ceinture bocagère		NULLE
Le Givre	30	Château de la Brunière	Les façades et toitures du corps de logis ; la cheminée du grand et du petit salon au rez-de-chaussée ainsi que celle de la chambre du pignon sud au premier étage (cad. B 495) : classement par arrêté du 8 octobre 1984 ; Les façades et toitures de l'aile des communs, en retour d'équerre au corps de logis ; le pont sur les douves (cad. B 138, 455) : inscription par arrêté du 8 octobre 1984	Inscription MH Classement MH	AEL	18,6km	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée		NULLE
Les Essarts-en-Bocage	31	Château (ruines du vieux)	Château (ruines du vieux) (cad. G 2) : inscription par arrêté du 13 juillet 1962	Inscription MH	AEL	20km	Périphérie de bourg Ceinture boisée		NULLE
Les Essarts-en-Bocage	32	Eglise romane	La crypte (cad. AC 55) : classement par arrêté du 16 août 1971	Classement MH	AEL	19,8km	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée		NULLE
Les Magnils-Reigniers	33	Prieuré	Prieuré (restes de l'ancien) : classement par arrêté du 3 décembre 1906	Classement MH	AEL	11km	Milieu urbain Centre bourg		NULLE
Luçon	34	Château d'eau et ancienne usine d'électricité attenante	Usine d'électricité (cad. AO 254) : inscription par arrêté du 31 juillet 1991 - Château d'eau (cad. AO 254) : classement par décret du 10 février 1992	Inscription MH Classement MH	AEL	13,9km	Milieu urbain Centre bourg		NULLE
Luçon	35	Couvent des Ursulines	La chapelle du 18e siècle : inscription par arrêté du 6 janvier 1927	Inscription MH	AEL	13,9km	Milieu urbain Centre bourg		NULLE
Luçon	36	Immeuble	La cheminée peinte du 17e siècle se trouvant au premier étage (cad. AO 517) : inscription par arrêté du 19 mai 1988	Inscription MH	AEL	14,2km	Milieu urbain Centre bourg		NULLE
Luçon	37	Maison	Les façades et les toitures ; le portail et le mur avec la galerie fermant la cour ; l'escalier à mur d'échiffre avec sa rampe en fer forgé ; le grand salon et la chambre contiguë avec leur décor au rez-de-chaussée (cad. AP 161) : inscription par arrêté du 5 décembre 1984	Inscription MH	AEL	14,2km	Milieu urbain Centre bourg		NULLE

Commune	N° sur la carte	Monument	Élément protégé	Protection	Aire d'étude	Distance min à la ZIP	Typologie de la séquence rattachée	ZIV	Qualification de l'incidence
Luçon	38	Ensemble cathédral	La cathédrale : classement par arrêté du 9 août 1906 - Les cloîtres : classement par arrêté du 2 avril 1915 - Les façades et toitures de l'ensemble des bâtiments subsistants de l'évêché, à l'exception du cloître déjà classé ; l'aile est, y compris la bibliothèque ; le bâtiment des Archives diocésaines ; l'orangerie et les communs ; le puits dans le jardin (cad. AL 7, 26, 27, 544, 545) : inscription par arrêté du 31 décembre 1992	Inscription MH Classement MH	AEL	14,3km	Milieu urbain Centre bourg		NULLE A TRES FAIBLE
Luçon	39	Hôtel de Rorthais de Marmende	Les façades et toitures de l'hôtel ; le salon, la salle à manger et le corridor du rez-de-chaussée avec leurs décors de lambris (cad. AP 538) : inscription par arrêté du 2 décembre 2010	Inscription MH	AEL	14,5km	Milieu urbain Centre bourg		NULLE
Moutiers-les-Mauxfaits	42	Château de la Cantaudière	Les façades et toitures ainsi que la cheminée du salon (cad. AE 60) : classement par arrêté du 28 décembre 1978	Classement MH	AEL	18,9km	Milieu rural semi-ouvert Ceinture boisée		NULLE
Moutiers-les-Mauxfaits	43	Eglise	Eglise : classement par arrêté du 14 octobre 1908	Classement MH	AEL	18,3km	Milieu urbain Centre bourg		NULLE
Moutiers-les-Mauxfaits	44	Halles	Halles : inscription par arrêté du 8 septembre 1943	Inscription MH	AEL	18,1km	Milieu urbain Centre bourg		NULLE
Nalliers	47	Ancien château de l'Îlot-les-Tours	Le pigeonnier de l'ancien château (cad. YM 153, cf. plan annexé à l'arrêté) : inscription par arrêté du 24 juin 2008	Inscription MH	AEL	16,2km	Milieu rural semi-ouvert Ceinture bocagère		NULLE
Nalliers	48	Eglise	Eglise (cad. AB 132) : inscription par arrêté du 20 décembre 1989	Inscription MH	AEL	18,5km	Milieu urbain Centre bourg		NULLE
Nesmy	49	Château de Nesmy	Les façades et toitures du château ; la plate-forme du château ; les communs, le bûcher-cellier, la maison du garde-chasse, le parc du château avec ses murs de clôture et ses fabriques : porterie, maison du thé, ferme de Belle Croix (cad. AC 1 à 4, 6, 8 à 11, 269, 393 à 402 ; C 205 à 212 ; D 237 à 246, 363 à 365, cf. plan annexé à l'arrêté) : inscription par arrêté du 8 décembre 2008	Inscription MH	AEL	12,1km	Interface milieu urbain/rural Ceinture bocagère		NULLE
Rosnay	50	Menhir des Pierres-Folles du Follet	Menhir des Pierres-Folles du Follet (structure numéro 1) (cad. D 114) : inscription par arrêté du 12 février 1984	Inscription MH	AEL	8km	Interface milieu urbain/rural Ceinture bocagère		NULLE
Saint-Aubin-la-Plaine	51	Eglise (à l'exception de la sacristie adossée au chevet)	Eglise (à l'exception de la sacristie adossée au chevet) (cad. AB 103) : inscription par arrêté du 29 août 1984	Inscription MH	AEL	13,9km	Milieu urbain Centre bourg		NULLE A TRES FAIBLE
Saint-Benoist-sur-Mer	52	Eglise	Eglise y compris le retable du 18e siècle (cad. A 865) : inscription par arrêté du 18 décembre 1956	Inscription MH	AEL	19,7km	Milieu urbain Centre bourg		NULLE
Saint-Denis-du-Payré	53	Eglise	Eglise (cad. B 858) : inscription par arrêté du 11 juin 1991	Inscription MH	AEL	19,3km	Milieu urbain Centre bourg		NULLE
Sainte-Cécile	54	Eglise paroissiale	L'église en totalité (cad. AD 39) : inscription par arrêté du 8 octobre 2007	Inscription MH	AEL	17,9km	Milieu urbain Centre bourg		NULLE
Sainte-Gemme-la-Plaine	55	Logis de Chavigny	Logis (cad. ZP 100, 127) : inscription par arrêté du 3 février 1999	Inscription MH	AEL	16,2km	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée		NULLE

Commune	N° sur la carte	Monument	Élément protégé	Protection	Aire d'étude	Distance min à la ZIP	Typologie de la séquence rattachée	ZIV	Qualification de l'incidence
Sainte-Gemme-la-Plaine	56	Château de la Chevalerie et ses dépendances (bâtiments les constituant)	Château de la Chevalerie et ses dépendances (bâtiments les constituant) (cad. AD 48, 49) : inscription par arrêté du 9 juillet 1989	Inscription MH	AEL	12,5km	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée		NULLE A TRES FAIBLE
Sainte-Gemme-la-Plaine	57	Logis de la Popelinière	Les façades et toitures ; l'escalier à vis ; la cheminée de la cuisine ; la cheminée du rez-de-chaussée et au premier étage du bâtiment principal (cad. AD 232) : inscription par arrêté du 19 novembre 1982	Inscription MH	AEL	12,8km	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée		NULLE
Sainte-Gemme-la-Plaine	58	Eglise paroissiale	Eglise, avec son assiette archéologique (cad. AC 59 ; non cadastré, domaine public) : inscription par arrêté du 16 février 1995	Inscription MH	AEL	13,1km	Milieu urbain Centre bourg		NULLE A TRES FAIBLE
Sainte-Hermine	59	Eglise du Simon-la-Vineuse	Eglise du Simon-la-Vineuse (cad. AP 37) : inscription par arrêté du 26 mars 1990	Inscription MH	AEL	8,9km	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée		NULLE
Sainte-Hermine	60	Monument à Georges Clemenceau	Le monument (cad. AC, non cadastré) : inscription par arrêté du 15 juillet 1998	Inscription MH	AEL	10,9km	Milieu urbain Centre bourg		NULLE
Sainte-Hermine	61	Temple protestant	Temple protestant (cad. AD 313) : inscription par arrêté du 6 février 1989	Inscription MH	AEL	11,4km	Milieu urbain Centre bourg		NULLE
Sainte-Hermine	62	Marché couvert	Marché couvert (cad. AD 238) : inscription par arrêté du 9 décembre 1985	Inscription MH	AEL	11,4km	Milieu urbain Centre bourg		NULLE
Sainte-Hermine	63	Eglise Notre-Dame et ancien ossuaire	Eglise Notre-Dame et ancien ossuaire (cad. AD 382) : inscription par arrêté du 6 février 1989	Inscription MH	AEL	11,2km	Milieu urbain Centre bourg		NULLE
Sainte-Hermine	64	Cimetière protestant	Cimetière protestant (cad. ZR 109) : inscription par arrêté du 6 février 1989	Inscription MH	AEL	11,8km	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée		NULLE
Sainte-Hermine	65	Château de Sainte-Hermine	Le château en totalité, y compris la tour en éperon de la fin du 13e siècle (cad. AC 111 : château, 108 : tour) : inscription par arrêté du 17 février 2005	Inscription MH	AEL	11,2km	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée		NULLE
Sainte-Hermine	66	Logis du Petit-Magny	La tour d'escalier ; la chapelle ; les cheminées intérieures (cad. AH 68) : inscription par arrêté du 19 décembre 1985	Inscription MH	AEL	10,7km	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée		NULLE
Sainte-Hermine	67	Manoir de la Petite-Coudraie	Les façades et toitures de l'ensemble des bâtiments y compris la ferme ; les murs de clôture ; la cheminée du grand salon et du salon au rez-de-chaussée ; les fours à pain dans la buanderie (cad. AI 29, 30) : inscription par arrêté du 8 octobre 1984	Inscription MH	AEL	10,1km	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée		NULLE
Sainte-Pexine	68	Manoir de Chaligny	Bâtiments et murs de clôture, y compris les ruines du pigeonnier (cad. ZL 63, 65 à 67) : inscription par arrêté du 20 novembre 1989	Inscription MH	AEL	9,1km	Milieu rural semi-ouvert Ceinture bocagère et boisée		NULLE
Saint-Etienne-de-Brillouet	69	Eglise	Eglise (cad. AB 186) : inscription par arrêté du 18 décembre 1981	Inscription MH	AEL	16,6km	Milieu urbain Centre bourg		NULLE
Saint-Etienne-de-Brillouet	70	Ancienne commanderie de templiers de Féolette	Chapelle (cad. YB 40) : inscription par arrêté du 30 novembre 1994	Inscription MH	AEL	18,1km	Milieu rural semi-ouvert		NULLE
Saint-Germain-de-Prinçay	71	Menhir	Menhir (cad. AC 124) : classement par arrêté du 17 juin 1983	Classement MH	AEL	18,3km	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée		NULLE

Commune	N° sur la carte	Monument	Élément protégé	Protection	Aire d'étude	Distance min à la ZIP	Typologie de la séquence rattachée	ZIV	Qualification de l'incidence
Saint-Germain-de-Prinçay	72	Château des Roches-Baritaud	Le donjon ; l'escalier ; la tourelle ; la porte fortifiée de l'enceinte ; les douves ; les fossés ; les murailles de la première ligne de défense y compris l'éperon et l'échauguette nord-ouest : inscription par arrêté du 12 juin 1957	Inscription MH	AEL	18,5km	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée		NULLE
Saint-Hilaire-le-Vouhis	73	Manoir de la Chevillonnière	Le corps de logis en totalité (cad. A 663, 664) : inscription par arrêté du 26 août 2005	Inscription MH	AEL	13km	Milieu rural semi-ouvert Ceinture bocagère et boisée		NULLE
Saint-Juire-Champgillon	74	Château de Saint-Juire	La façade avec tourelle et la toiture correspondante (cad. AB 59) : inscription par arrêté du 15 décembre 1972	Inscription MH	AEL	12,6km	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée		NULLE
Saint-Juire-Champgillon	75	Commanderie de templiers de Champgillon	Terrains nus et bâtis correspondant aux sols de l'ancien domaine des Chevaliers de Malte (AC 185, 187, 190, 192 à 196) ; façades et toitures des bâtiments de l'ancienne commanderie, de ses bâtiments de dépendances comprenant les vestiges de l'enceinte et la fuie (AC 186, 191, 192) : inscription par arrêté du 11 juin 1991	Inscription MH	AEL	14,3km	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée		NULLE
Saint-Juire-Champgillon	76	Eglise	Eglise (cad. AB 214) : inscription par arrêté du 29 août 1984	Inscription MH	AEL	12,9km	Milieu urbain Centre bourg		NULLE
Saint-Martin-des-Noyers	77	Manoir de la Grève à l'exclusion des dépendances	Manoir de la Grève à l'exclusion des dépendances (cad. G 146) : inscription par arrêté du 8 octobre 1984	Inscription MH	AEL	13,4km	Milieu rural semi-ouvert Ceinture bocagère		NULLE
Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine	78	Château	Le manoir du 15e siècle et l'oratoire attenant du 17e siècle, en totalité ; les façades et toitures du bâtiment du 17e siècle ; la cage d'escalier à balustres ; le portail d'entrée avec les vestiges de voûtes d'ogives (cad. AC 56, 218) : inscription par arrêté du 25 novembre 2010	Inscription MH	AEL	16,5km	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée		NULLE
Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine	79	Eglise Saint-Martin	Eglise (à l'exception de la sacristie située sur le flanc nord) (cad. AC 90) : classement par arrêté du 9 mars 1987	Classement MH	AEL	16,4km	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée		NULLE
Saint-Vincent-sur-Graon	80	Menhir de la Chenillée	Menhir de la Chenillée (cad. B 317) : inscription par arrêté du 4 février 1988	Inscription MH	AEL	17,1km	Milieu rural semi-ouvert Ceinture bocagère		NULLE
Thiré	81	Dolmen dit de La Pierre Folle	Dolmen dit de La Pierre Folle (cad. ZO 37) : classement par arrêté du 4 janvier 1968	Classement MH	AEL	15,6km	Milieu rural semi-ouvert Ceinture bocagère		NULLE
Thiré	82	Eglise	Eglise : inscription par arrêté du 9 mars 1927	Inscription MH	AEL	15km	Milieu urbain Centre bourg		NULLE
Thiré (également sur commune de Saint-Juire-Champgillon)	83	Logis Le Bâtiment	Le Logis Le Bâtiment (cad. AD 54) : inscription par arrêté du 9 décembre 1985 - La partie des jardins déjà existante, y compris la perspective jusqu'à la crête, accompagnant le logis (cf. plan annexé à l'arrêté) (cad. Thiré AD 10 à 12, 17, 18, 51, 54 ; YA 5, 6 ; Saint-Juire-Champgillon ZO 73 à 76, 130, 135, 155) : inscription par arrêté du 21 juin 2007	Inscription MH	AEL	14,6km	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée		NULLE

16.1.3. Incidences sur les éléments d'intérêt paysager des Vallées encaissées du Bas Bocage

Les paysages des vallées encaissées du Bas bocage identifiés comme éléments d'intérêt paysager au sein de l'AEL recourent à la marge la ZIV. Ces périmètres correspondants en effet essentiellement aux zones de vallées, leurs cœurs se trouvent en dehors du zonage rattaché à la visibilité théorique du projet des Quatre Vents. Ce sont les points hauts, en lien avec les versants qui forment les vallées qui apparaissent susceptibles d'échanger avec le projet. Toutefois, quel que soit le paysage de vallée considéré à cette échelle (vallée du Graon, vallée de l'Yon, vallées du Marillet et de ses affluents ou vallées du Lay et de ses affluents), ces vues sont conditionnées par le modelé, la végétation, le bâti et la distance. Partant de ce contexte, si des vues du projet des Quatre Vents ne sont pas à exclure, elles n'impliqueront pas de changement significatif des équilibres en place.

L'incidence du projet sur les vallées encaissées du bas Bocage à l'échelle éloignée est qualifiée de nulle à très faible.

PM5 - VUE ELOIGNEE DU PROJET EN LIEN AVEC LA VALLEE DU LAY

Depuis ce chemin parfois inondé, l'observateur dispose d'une grande ouverture sur le Marais de Noailles qui occupe cette partie de la vallée du Lay. Seule l'extrémité des pales des éoliennes des Quatre Vents peut s'apercevoir à l'arrière-plan, au-delà du modelé et de la végétation (ici en hiver). Leur prégnance est presque nulle. Le projet ne remet pas en cause la qualité de la vallée ni les équilibres en place. L'incidence est ici nulle à très faible.

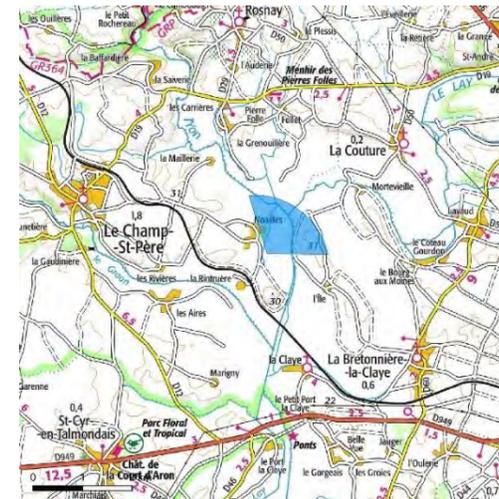


Figure 231 : PM5 – Vue depuis le Marais de Noailles sur le chemin traversant le Lay

16.1.4. Incidences sur les espaces de fréquentation

Depuis les espaces de vie

L'état initial a mis en évidence 3 villes principales dans l'aire d'étude éloignée : La Roche-sur-Yon, Luçon et Chantonnay.

La Roche-sur-Yon, dont le cœur de ville se situe à plus de 17km du projet, recoupe en partie la ZIV. Le projet est donc théoriquement visible depuis une partie de la ville y compris le centre historique. Toutefois, la densité des filtres bâtis et végétaux (non pris en compte dans la ZIV) qui composent la ville et ses abords ainsi que la distance, assurent en réalité l'absence d'interaction entre ville et projet (comme en témoigne la Figure 5Figure 218 page 185). L'incidence y est nulle.

Luçon, rayonnant sur la plaine au Sud du projet, est également incluse dans la ZIV. Toutefois, son maillage bâti, la végétation qui l'anime et la distance qui les sépare (centre-ville à plus de 14km du projet) font que le projet est imperceptible depuis les rues de la ville. Lorsque les vues tendent à s'ouvrir en entrée et sortie de ville, les éoliennes peuvent alors être partiellement perçues à l'arrière-plan. Au Sud de Luçon, seul le bout des pales émergera de l'horizon, tandis qu'au Nord, les rotors pourront se percevoir. Comme en témoigne les **PM1** et **PM4** présentés précédemment il s'agira alors de vues lointaines, avec une prégnance très faible voire négligeable. L'incidence peut y être qualifiée de très faible.

Le centre-ville de **Chantonnay** se situe à plus de 15 km du projet. Bénéficiant de cette distance et de l'intervention du coteau de Chantonnay, cette ville se situe en dehors de la ZIV. L'incidence y est nulle.

De manière générale, la distance qui sépare les lieux de vie de l'AEL du projet assure l'absence de vues depuis le cœur des bourgs. Quant aux périphéries (et notamment entrées et sorties), si des vues sont envisageables (en particulier dans le quart Sud-est de l'AEL), la multiplication des écrans visuels végétaux et bâti génèrent de nombreux espaces cachés, masquant partiellement les éoliennes. Associés à la taille du parc et à son éloignement, les angles (horizontal et vertical) potentiellement occupés par le projet seraient très faibles, et de ce fait, sa prégnance serait très faible également.

L'incidence du projet des Quatre Vents sur les espaces de vie de l'échelle éloignée peut être qualifiée de nulle à très faible.

Depuis les axes de découvertes

Les principaux axes de découvertes mis en avant lors de l'état initial recoupent tous, plus ou moins ponctuellement la ZIV du projet. Il faut alors distinguer les axes évoluant principalement au Nord, à l'Est et à l'Ouest de l'AEL (A87, D948, D746, D160, D960B et D949B) qui bénéficie d'un important réseau bocager comme écrin, avec comme conséquence seuls quelques brefs tronçons susceptibles d'échanger avec le projet, de ceux parcourant le quart Sud-ouest de l'AEL (A83, D949 et D137) dont les tracés parcourent des espaces plus ouverts et susceptibles d'apercevoir les quatre éoliennes du projet. Toutefois, comme évoqué précédemment, plusieurs éléments modulent les perceptions. Végétation et bâti favorisent les vues partielles et la distance et le design du parc en minimisent la prégnance. S'y ajoute enfin le caractère dynamique et ponctuel des vues d'un observateur en déplacement. En effet, en fonction de l'axe emprunté, la vitesse de déplacement de l'observateur sera généralement de 80km/h et jusqu'à 130km/h sur autoroute. Plus la vitesse sera élevée plus l'échange sera bref. Par exemple, un tronçon de 1000m parcouru à 80km/h offre un échange de 45 secondes. Par ailleurs, plus la vitesse est élevée, plus le champ de vision est réduit.



Figure 232 : Réduction du Champ visuel en fonction de la vitesse – source : <https://www.ornikar.com/code/cours/conducteur/etat-conduire/champ-visuel>

Il faut donc que la vue soit orientée vers le projet pour que sa perception soit significative. Enfin, le sens de déplacement de l'observateur entre également en compte dans la mesure où le projet n'est susceptible d'être perçu que lorsque l'axe se dirige vers le projet.

Ainsi, les **PM6**, **PM7** et **PM8** présentés en pages suivantes illustrent les nouvelles perceptions engendrées par l'introduction du projet. Ces simulations confirment la très faible empreinte, voire l'absence

d'empreinte du projet des Quatre Vents dans le paysage perçu depuis les principaux axes de découverte de l'AEL.

L'incidence du projet des Quatre Vents sur les axes découverte de l'échelle éloignée peut être qualifiée de nulle à très faible.

Depuis les paysages socialement reconnus

L'état initial avait identifié deux grands secteurs en lien avec le tourisme avec :

- au Nord-ouest de l'AEL, la ville de la Roche-sur-Yon (pôle de fréquentation principale de l'AEL).
- au Sud de l'AEL, le Marais Poitevin (NB : le secteur analysé ici correspond à une zone de moindre fréquentation comparé aux secteurs littoraux plus à l'Ouest, vers L'Aiguillon-sur-Mer, ou aux secteurs plus à l'Est, vers Damvix),

Comme évoqué précédemment, aucune visibilité du projet n'est possible depuis la Roche-sur-Yon. L'incidence du projet y est nulle.

Concernant le secteur étudié du Marais Poitevin, la ZIV apparaît comme fragmentée au niveau de la vallée du Lay et du pré communal de Lairoux et plus étendue à l'Est de St-Denis-du-Payré. Le projet est donc susceptible d'être visible depuis ces secteurs.

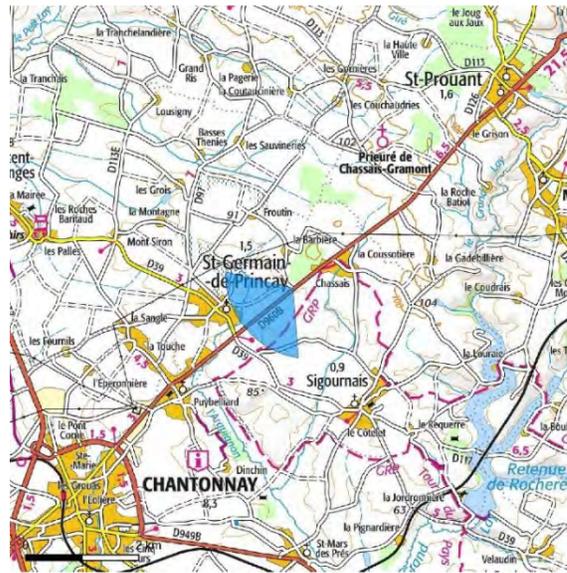
Toutefois, le **PM2** et **PM5** présentés précédemment mettent en avant la très faible prégnance des éoliennes depuis ces secteurs. L'introduction du projet ne remet pas en question les équilibres en place, et bénéficie d'une grande discrétion. L'incidence du projet peut y être qualifiée de très faible.

Un autre secteur d'intérêt, plus local, avait également été souligné. Il s'agit des fiefs vendéens, principalement représentés dans l'AEL par les vignobles de Rosnay. Or, le **PM9**, présenté en pages suivantes, témoigne de l'absence de vue depuis ces vignobles.

L'incidence du projet des Quatre Vents sur les paysages socialement reconnus de l'échelle éloignée peut être qualifiée de nulle pour les paysages de la Roche-sur-Yon et de Rosnay ; et de nulle à très faible pour le secteur étudié du Marais Poitevin.

PM6 - VUE ELOIGNEE DU PROJET DEPUIS LA D960B

LOCALISATION



COMMENTAIRES

Depuis la D960B, à l'approche de St-Germain-de-Prinçay, l'observateur dispose d'un point de vue dominant et dégagé vers le territoire d'étude. Le projet des Quatre Vents se trouve intégralement masqué par le coteau de Chantonay et la végétation qui accompagne les seconds et troisièmes plans de la vue. L'incidence du projet sur cette séquence dynamique est nulle.

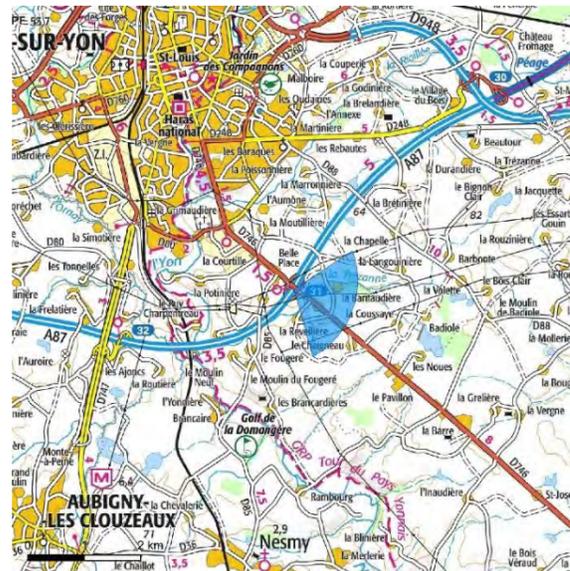
VISUALISATION



Figure 233 : PM6 – Vue depuis la D960B à l'approche de St-Germain de Prinçay

PM7 - VUE ELOIGNEE DU PROJET DEPUIS L'INTERSECTION ENTRE LA D746 ET L'A87

LOCALISATION



COMMENTAIRES

Lorsque la D746 passe au-dessus de l'A87, elle offre à l'observateur un point de vue plus élevé et dégagé que par ailleurs sur ce secteur. Le projet des Quatre Vents se trouve ici intégralement masqué par le modelé et l'épaisse végétation qui définit un horizon proche. L'incidence du projet sur cette séquence dynamique est nulle.

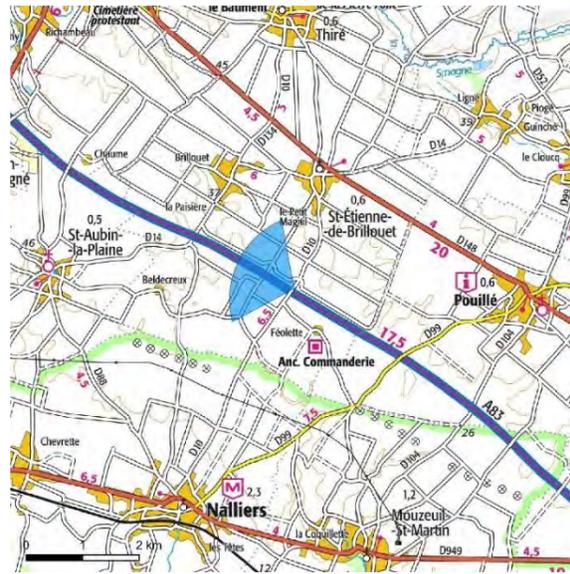
VISUALISATION



Figure 234 : PM7 – Vue depuis la D746 en sortie de l'agglomération yonnaise (au niveau du pont au-dessus de l'A87)

PM8 - VUE ELOIGNEE DU PROJET DEPUIS LE PONT DE LA D10 AU-DESSUS DE L'A83

LOCALISATION



COMMENTAIRES

Lorsque la D10 passe au-dessus de l'A83, elle offre à l'observateur un point de vue plus élevé et dégagé que depuis l'autoroute, encadrée d'un talus végétalisé. Le projet des Quatre Vents étant en partie face au tracé de l'A83, il est très partiellement visible depuis cet axe (seul l'extrémité des pales de 2 éoliennes peuvent se distinguer au loin). Etant donné la distance et la présence de multiples éléments (talus, végétation) qui animent le premier plan des vues depuis l'A83 (sans oublier la vitesse de déplacement de l'observateur sur cet axe), la prégnance des éoliennes est quasi nulle. L'incidence du projet sur cette séquence dynamique est nulle à très faible.

ZOOM



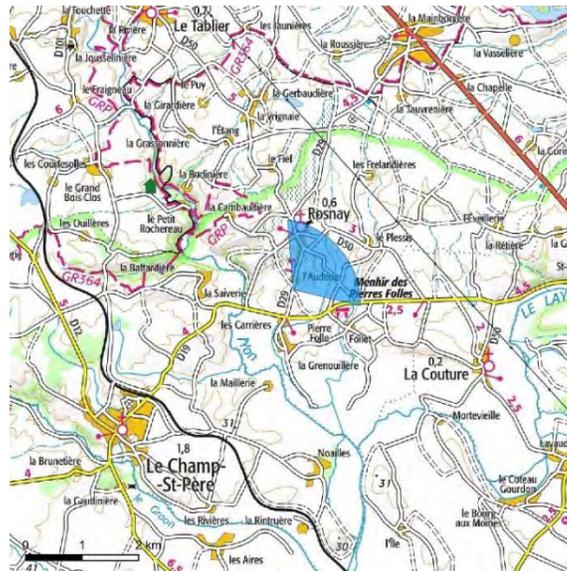
VISUALISATION



Figure 235 : PM8 – Vue depuis la D10 au niveau du pont au-dessus de l'A83 (au droit de St-Etienne-de-Brillouet)

PM9 - VUE ELOIGNEE DU PROJET DEPUIS L'UN DES FIEFS VENDEENS DE ROSNAY

LOCALISATION



COMMENTAIRES

La D29 traverse ici un secteur de vignobles rattachés aux fiefs vendéens. Les vignes rythment la vue et soulignent les ondulations du socle. Le projet des Quatre Vents se trouve intégralement "absorbé" par la topographie. L'incidence du projet est ici nulle.

VISUALISATION



Figure 236 : PM9 – Vue depuis la D29 au niveau du lieu-dit L'Auderie, au Sud de Rosnay

16.2. A l'échelle rapprochée

16.2.1. Incidences sur les espaces de vie

Les six bourgs mis en avant lors de l'état initial à cette échelle recourent la ZIV. Toutefois, une fois encore, la prise en compte des filtres végétaux résultant du réseau bocager structurant l'AER et des filtres bâtis, favorise en réalité l'absence d'échanges visuels entre ces lieux de vie et les éoliennes du projet.

-  Végétation globale (Bocage, bois, ripisylve...)
-  Bâti
-  Parcs éoliens accordés
-  Eoliennes des Quatre Vents
-  Zone de visibilité théorique du projet des Quatre Vents

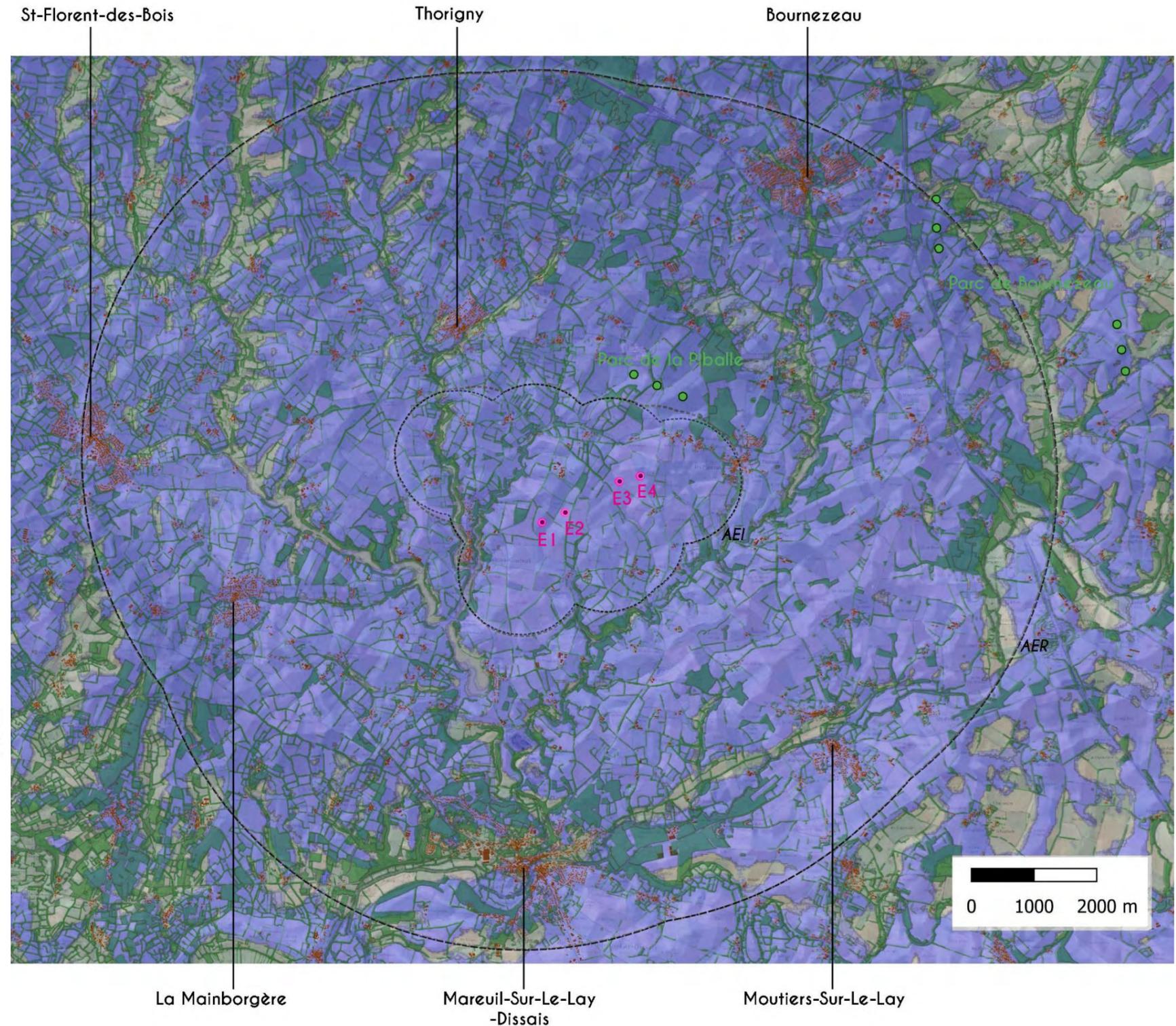
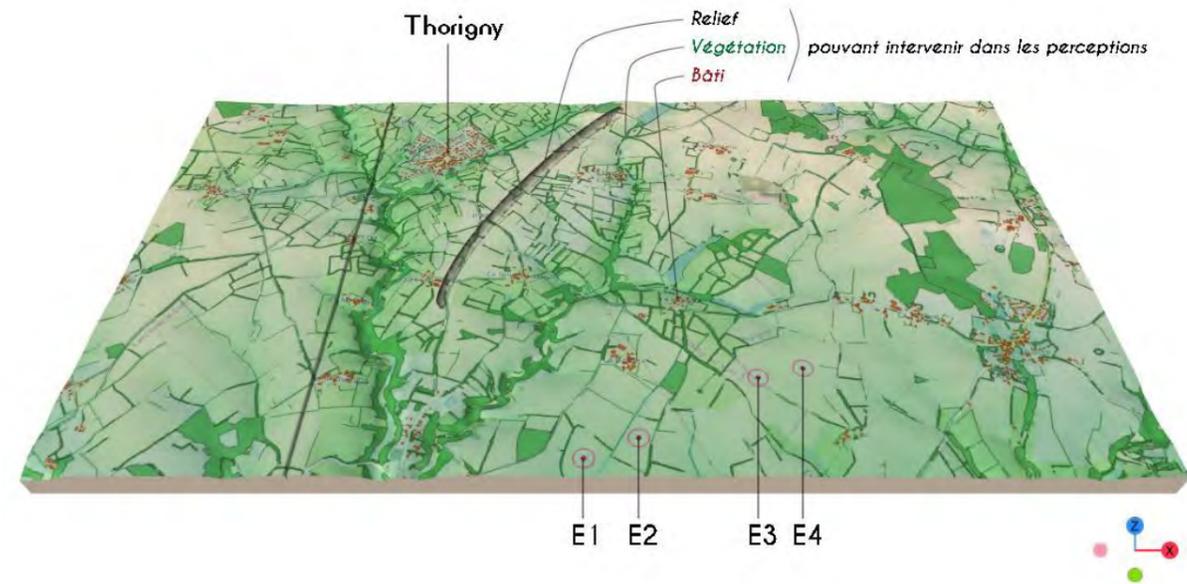


Figure 237 : Zones bâties de l'AER, réseau bocager et ZIV du projet

Thorigny

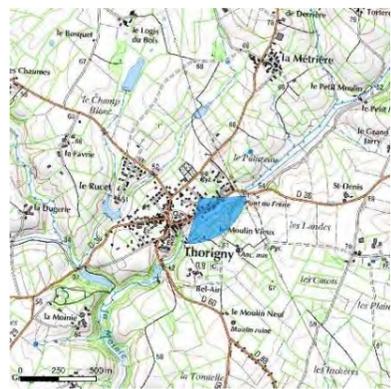
Le centre-bourg de Thorigny se situe à plus de 3,5km de l'éolienne la plus proche. Son organisation, étagé en partie sur un versant orienté Sud-ouest, offre depuis certains points du bourg des vues plus ouvertes vers la zone de projet. Toutefois, comme en témoignent le bloc diagramme ci-contre ainsi que le **PM10** ci-dessous, même depuis ces espaces dégagés, le modelé et la végétation environnante interviennent et limitent fortement les perceptions. Quant à ses entrées et sorties, se situant à une altitude inférieure au village, dans les vallées qui l'encadrent, et bénéficiant de nombreux masques végétaux refermant les vues, elles ne sont pas susceptibles d'échanger avec le projet.

L'incidence du projet sur Thorigny peut être qualifiée de nulle à très faible.



Éléments modulant les perceptions de Thorigny :

- Un bourg bâti sur une ondulation du socle encadrée de plusieurs petites vallées encaissées
- Un maillage bâti assez serré autour de l'église (noyau ancien), assez lâche par ailleurs (distance entre maisons plus importante, dents creuses)
- Un développement important de la végétation par endroit (en lien avec les jardins, le bocage et/ou les ripisylves)



PM10 - VUE RAPPROCHEE DU PROJET DEPUIS LE CENTRE DE THORIGNY

Depuis cette dent creuse située en point haut au sein du bourg de Thorigny, l'observateur dispose d'une vue ouverte sur le village avec un horizon limité et un point d'appel fort au niveau du pylône s'élevant sur le vallon en face. Le modelé, le bâti et la végétation environnante interviennent alors dans les perceptions en définissant un horizon proche et tangible qui vient masquer quasi intégralement les éoliennes des Quatre Vents. Seul le bout des pales des éoliennes E3 et E4 s'aperçoit ici au gré de leur rotation. La densité végétale, aidée du relief et de la distance, fait que même à feuilles tombées, la perception des éoliennes serait très limitée. Leur prégnance est très faible, presque nulle. A noter, les éoliennes de la Piballe émergent légèrement de cet horizon boisé, sur la gauche de l'observateur. Aucun de ces parcs ne remet en cause les équilibres en place. L'incidence, depuis ce secteur particulier du village peut être qualifiée de très faible.

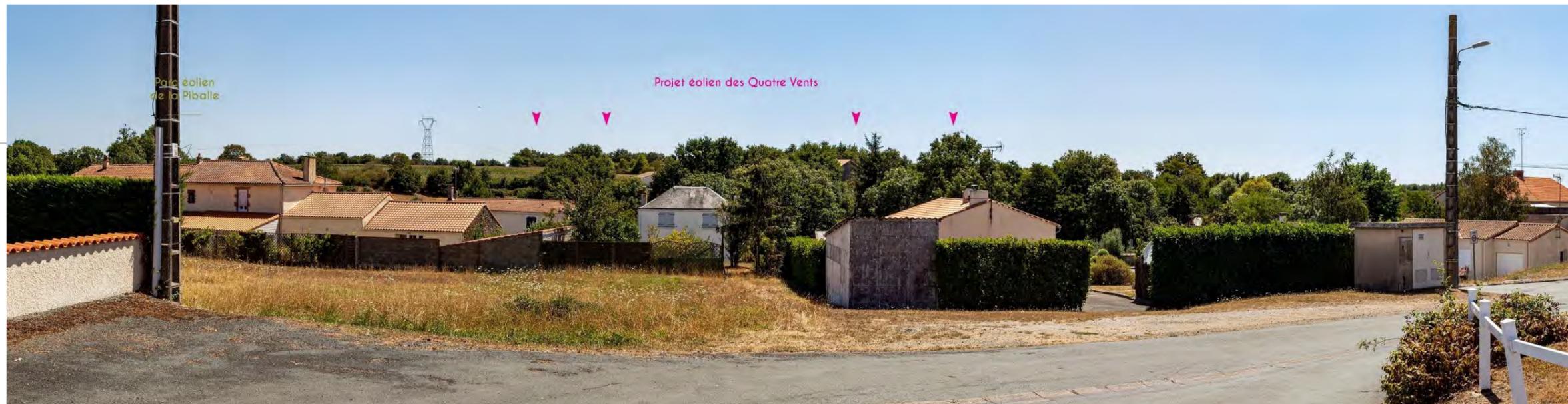
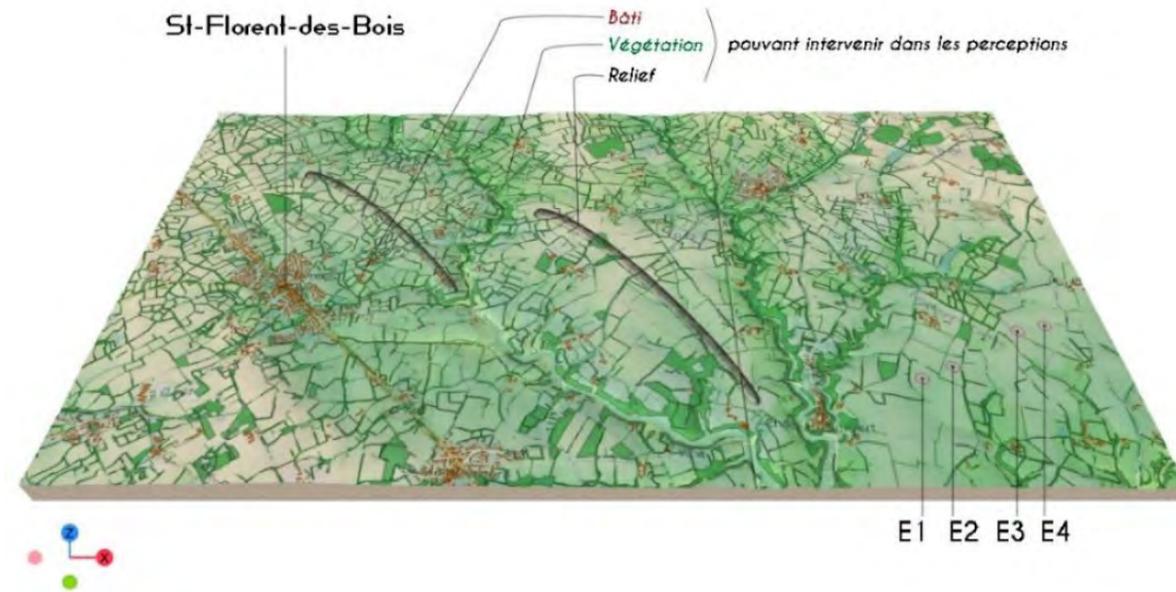


Figure 238 : PM10 – Vue depuis la Rue de la Belle entrée au centre du bourg de Thorigny

St-Florent-des-Bois

St-Florent-des-Bois se structure autour et le long de la D746. Son centre se positionne à plus de 7km du projet des Quatre Vents, dans une zone légèrement en creux, en lien avec le ruisseau du bourg. Depuis cet espace bâti, la trame urbaine, aidée du modelé, de la végétation et de la distance, assure l'absence de toute vue du projet. Depuis ses sorties Est (D36) et Sud (D746) en revanche, il est possible de voir partiellement le projet. Ces échanges sont cependant contraints par le modelé et la végétation qui s'intercalent entre ces axes et le projet, et ne laissent percevoir que le haut des éoliennes (partie haute des rotors). Leur prégnance est alors très faible, et les rapports d'échelle demeurent favorables au paysage perçu. Par ailleurs, ils ne concernent que de brefs tronçons (au gré des ouvertures dans le rideau végétal qui ourle la D746 par exemple).

L'incidence du projet sur St-Florent-des-Bois peut être qualifiée de nulle à très faible.



Éléments modulant les perceptions de St-Florent-des-Bois :

- Un bourg s'étirant dans une zone légèrement en creux (en lien avec le Ruisseau du Bourg)
- Un maillage bâti assez serré au niveau du centre, plus lâche au niveau des extensions (distance entre maisons plus importante, dents creuses)
- Un développement important de la végétation par endroit (en lien avec les jardins, le bocage et/ou les ripisylves)



PM11 - VUE RAPPROCHEE DU PROJET DEPUIS LA D746 EN SORTIE DE ST-FLORENT-DES-BOIS

En sortie du bourg de St-Florent-Des-Bois, les vues demeurent relativement cadrées par le réseau bocager. La hauteur de ce dernier varie néanmoins en certains points, laissant entrevoir les environs proches. Les éoliennes des Quatre Vents apparaissent ici de façon très partielle. Elles sont en effet en grande partie masquées par le relief et la végétation. Occupant des angles verticaux et horizontaux faibles à très faibles (angle horizontal $< 8^\circ$ et angle vertical $< 2^\circ$), les éoliennes ne remettent pas en cause les échelles en place dans le paysage perçu. Leur prégnance est très faible, de même que l'incidence en ce point.

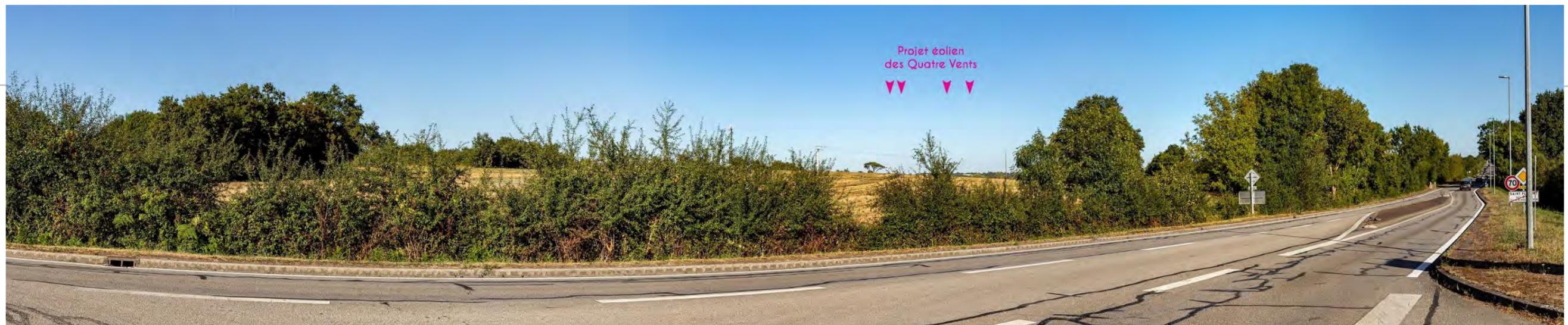
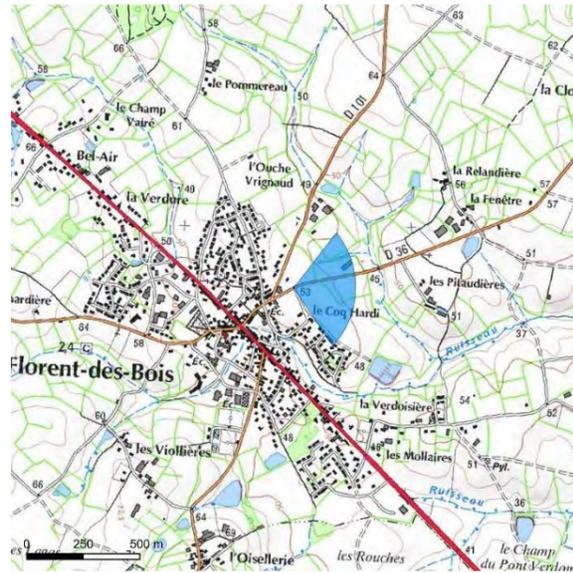


Figure 239 : PM11 – Vue depuis la D746 en sortie Sud-est de St-Florent-des-Bois

PM12- VUE RAPPROCHEE DU PROJET DEPUIS LA D36 EN SORTIE DE ST-FLORENT-DES-BOIS

LOCALISATION



COMMENTAIRES

L'observateur se place ici en sortie Est du bourg de St-Florent-Des-Bois, sur la D36. L'avant-plan est ici dégagé mais l'horizon est relativement proche, défini par une succession lignes végétales. Cette végétation vient par ailleurs masquer en grande partie les éoliennes des Quatre Vents. En effet, seuls la nacelle de l'éolienne E4 et le bout des pales de l'éolienne E3 sont ici visibles. Dotées d'une prégnance très faible, les éoliennes ne remettent pas en cause les échelles en place dans le paysage perçu. Associé au caractère dynamique de la vue et à la ponctualité de l'échange, l'incidence peut- être qualifiée de très faible en ce point.

ZOOM



VISUALISATION



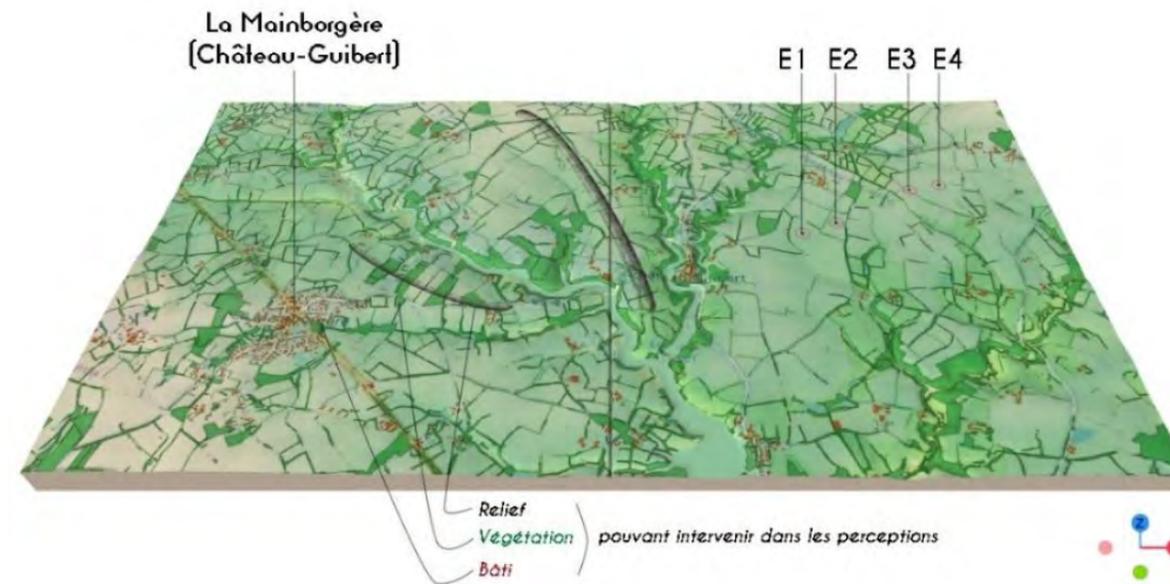
Figure 240 : PM12 – Vue depuis la D36 (Rue de la Maison neuve) en sortie Est de St-Florent-des-Bois

La Mainborgère (commune de Château-Guibert)

Un peu plus au Sud par rapport St-Florent-des-Bois, La Mainborgère est également traversée par la D746. Son noyau ancien se situe à l'Ouest de cet axe, à plus de 5km du projet, dans une zone légèrement en creux en lien avec le Ruisseau de la Rochette. Le reste des maisons s'étire de part et d'autre de la D746. Depuis la trame urbaine de la Mainborgère, aucune vue du projet n'est possible.

Par ailleurs, les zones boisées qui entourent La Mainborgère forment un écrin végétal que renforce et prolonge le réseau bocager de ce secteur. De nombreux masques visuels interviennent alors dans les perceptions depuis les entrées et sorties de La Mainborgère. Les sorties par les D29 (à l'Est) et la D746 (au Sud) disposent de vues cadrées par la végétation et n'interagissent pas avec le projet. Si en d'autres points, moins fréquentés, des vues du projet se révélaient possibles, il s'agirait de vues très partielles avec un angle d'occupation horizontal <5° et un angle vertical <3°, autrement dit, une prégnance très faible.

L'incidence du projet sur La Mainborgère peut être qualifiée de nulle à très faible.



Éléments modulant les perceptions de La Mainborgère :

- Un centre bourg édifié dans une zone en creux (en lien avec le Ruisseau de la Rochette) et des extensions occupant les ondulations attenantes
- Un maillage bâti assez serré au niveau du noyau ancien, plus lâche par ailleurs (distance entre maisons plus importante, dents creuses)
- Un développement important de la végétation par endroit (en lien avec les jardins, le bocage et/ou les ripisylves)

PM13 - VUE RAPPROCHEE DU PROJET DEPUIS LA D746 AU CENTRE DE LA MAINBORGERE

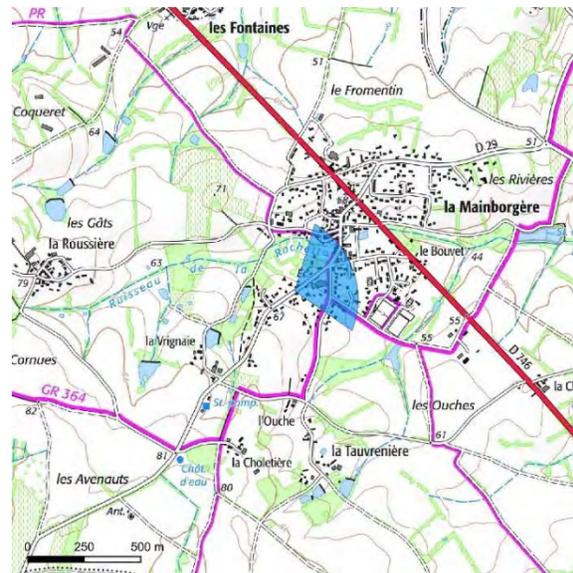
Depuis le centre de la Mainborgère, le bâti et la végétation qui l'accompagnent masquent intégralement les éoliennes des Quatre Vents. L'incidence est ici nulle.



Figure 241 : PM13 – Vue depuis la D746 au centre de La Mainborgère

S5- VUE RAPPROCHEE DU PROJET DEPUIS LA RUE DES CARRIERES (D29) AU SUD-EST DE LA MAINBORGERE

LOCALISATION



COMMENTAIRES

Au Sud-est de la Mainborgère, le bâti tend à s'espacer le long de la D29 (Rue des Carrières). Cette distance plus importante entre les maisons, associée à une altitude légèrement supérieure à celle du reste du bourg et à celle du projet, autorise très ponctuellement des échanges visuels avec le projet des Quatre Vents. Il s'agit toutefois de vues très partielles, le bâti et la végétation (des jardins sur les premiers plans et du bocage ensuite) venant masquer la majeure partie les éoliennes. En effet, seules les pales de l'éolienne E1 sont ici visibles au gré de leur rotation. Dotées d'une prégnance nulle à très faible, les éoliennes ne remettent pas en cause les échelles et les repères en place dans le paysage perçu. Il faut également noter que l'essentiel des maisons sur ce secteur est orienté perpendiculairement par rapport au projet et ne dispose pas ou de très peu d'ouvertures vers ce dernier. Cette vue relève donc plus de la perception dynamique. Compte tenu de ces observations et de la ponctualité de l'échange, l'incidence peut- être qualifiée très faible en ce point.

ZOOM



VISUALISATION



Figure 242 : S5 – Vue depuis la Rue des Carrières à la Mainborgère (Château-Guibert)

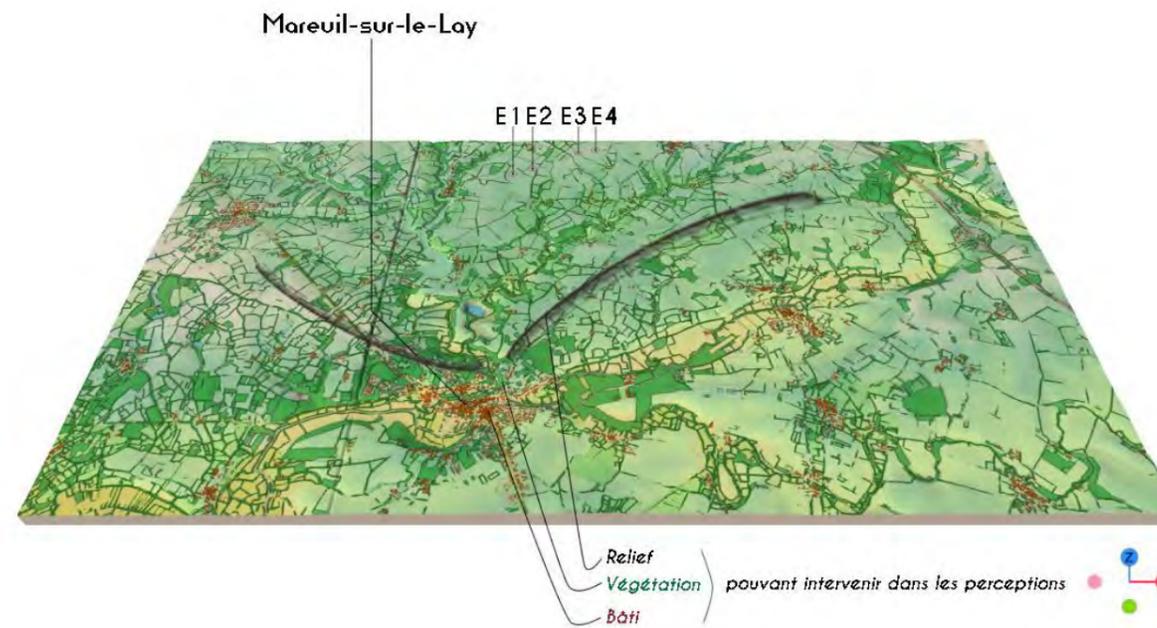
Mareuil-sur-le-Lay

Inscrit dans la vallée du Lay, le centre de Mareuil-sur-le-Lay se place à plus de 5km au Sud du projet. Sa situation topographique, son maillage urbain et les multiples surfaces boisées qui le bordent font qu'aucune vue du projet n'est possible depuis le centre-ville.

La question se pose alors concernant les extensions de la ville, en particulier le long de la D746 qui remonte sur les versants de la vallée du Lay et tend ainsi à ouvrir les vues. Toutefois, le modelé, le bâti et la végétation interviennent et génèrent des espaces cachés masquant les éoliennes. Aucune vue n'est possible.

Le constat est similaire concernant les entrées et sorties de ville, que ce soit la D746, la D48, la D60 ou la D19, toutes disposent de nombreux filtres empêchant les échanges visuels avec le projet.

L'incidence du projet sur Mareuil-sur-le-Lay peut être qualifiée de nulle.



Éléments modulant les perceptions de Mareuil-sur-le-Lay :

- Un centre bourg lové dans la vallée du Lay et des extensions s'étageant sur les versants
- Un maillage bâti serré au niveau du centre, plus lâche en sortie de bourg (distance entre maisons plus importante, dents creuses)
- Un développement important de la végétation par endroit (en lien avec les jardins, le bocage, les bois et/ou les ripisylves)

PM14 - VUE RAPPROCHEE DU PROJET DEPUIS LA D746 A L'ENTREE SUD DE MAREUIL-SUR-LE-LAY

Depuis ce secteur d'entrée de ville, l'observateur domine légèrement le centre-bourg. Bien que le clocher de l'église n'émerge que peu du bâti, il joue son rôle de point de repère et de point d'appel. Les éoliennes des Quatre Vents quant à elles se trouvent intégralement masquées par le modelé, la végétation et le bâti. L'incidence est ici nulle.



Figure 243 : PM14 – Vue depuis la D746 à l'entrée Sud-est de Mareuil-sur-le-Lay

Moutiers-sur-le-Lay

A l'instar de Mareuil-sur-le-Lay, le noyau de Moutiers-sur-le-Lay s'inscrit dans la vallée du Lay, à plus de 5km du projet. Modelé, bâti et végétation garantissent l'absence de vue du projet depuis son centre.

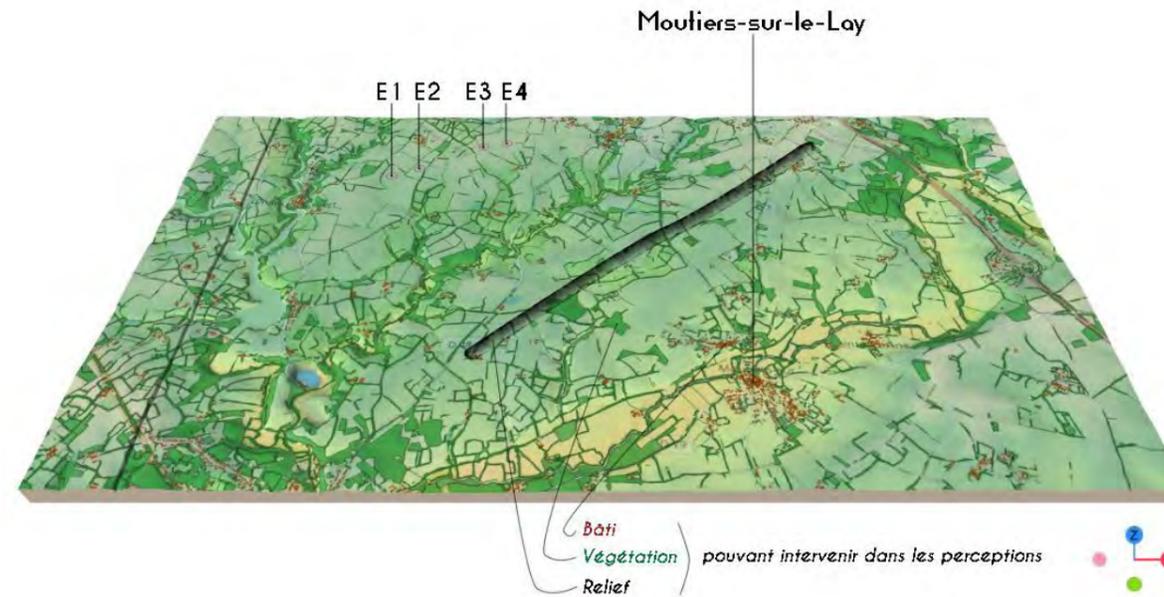
Depuis les extensions, bien que le maillage bâti soit plus lâche, le relief et la végétation environnante conservent leurs rôles de masques visuels et empêchent également la visibilité du projet.

Les entrées et sorties de bourg sont principalement assurées par la D19 qui le traverse d'Est en Ouest. Cet axe évolue en lien étroit avec le Lay. Topographie et végétation se relaient ou agissent de concert pour contraindre les vues vers les environs.

Le **PM16** (page suivante) illustre les perceptions offertes depuis la D19 en sortie de Moutiers-Sur-Le-Lay (par l'Ouest) et comment le projet s'y camoufle.

Il faut toutefois noter que depuis un tronçon de la D7, axe de fréquentation locale traversant Moutiers-sur-le-Lay du Nord au Sud, quelques ouvertures vers la zone de projet existent. Des échanges peuvent alors être possibles. Ils se traduisent par des vues partielles et ponctuelles (limitées à ce tronçon situé à l'entrée Sud-ouest du village, au niveau de la Renoterie) avec une occupation visuelle et une prégnance faible des éoliennes, sans remise en cause des équilibres en place.

L'incidence du projet sur Moutiers-sur-le-Lay peut être qualifiée de nulle à faible.



Éléments modulant les perceptions de Moutiers-sur-le-Lay :

- Un centre bourg lové dans la vallée du Lay et des extensions édifiées sur le versant Sud
- Un maillage bâti serré au niveau du centre, plus lâche au niveau des extensions (distance entre maisons plus importante, dents creuses)
- Un développement important de la végétation par endroit (en lien avec les jardins, le bocage et/ou les ripisylves)

PM15 - VUE RAPPROCHEE DU PROJET DEPUIS LE CENTRE DE MOUTIERS-SUR-LE-LAY

Depuis le centre de Moutiers-sur-Lay, le bâti et la végétation qui composent le village masquent intégralement les éoliennes des Quatre Vents. L'incidence est ici nulle.

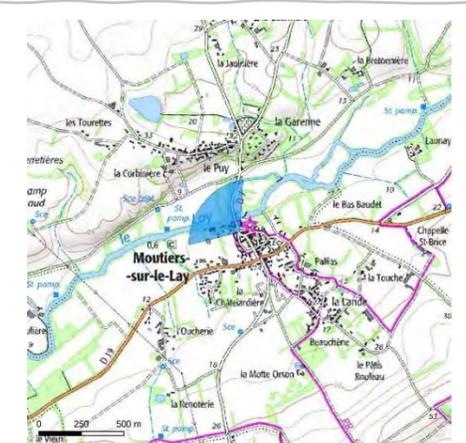
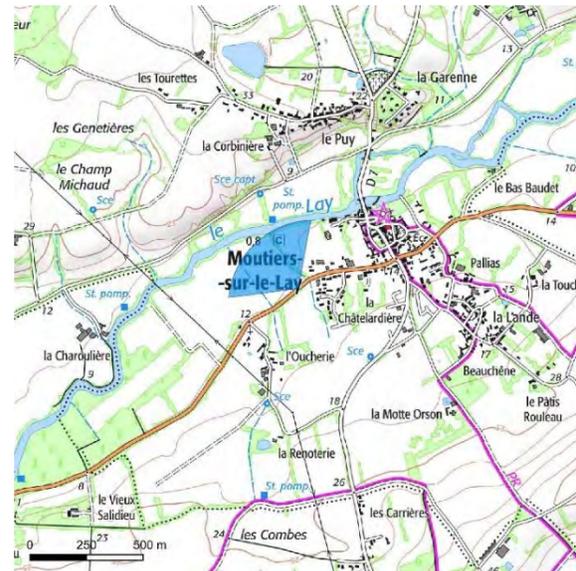


Figure 244 : PM15 – Vue depuis la Place de l'église au centre de Moutiers-sur-le-Lay

PM16 - VUE RAPPROCHEE DU PROJET DEPUIS LA D7 A L'ENTREE DE MOUTIERS-SUR-LE-LAY

LOCALISATION



COMMENTAIRES

En sortie de Moutiers-sur-le-Lay par l'Ouest, l'observateur bénéficie d'un tronçon dégagé ouvrant les vues vers la vallée du Lay. L'Eglise de Moutiers-sur-le-Lay se trouve ici dans son dos. Les éoliennes sont intégralement masquées par le modelé de la vallée et la végétation qui l'accompagne. L'incidence du projet est ici qualifiée de nulle.

ZOOM



VISUALISATION

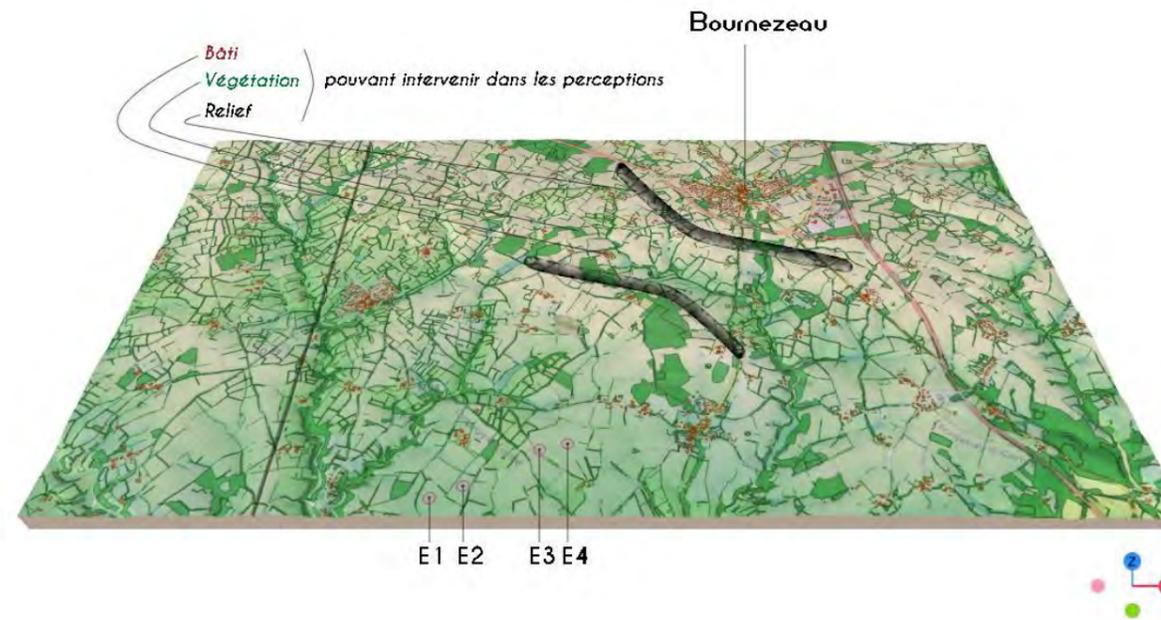


Figure 245 : PM16 – Vue depuis la D19 en sortie Ouest de Moutiers-sur-le-Lay

Bournezeau

Le noyau historique de Bournezeau est édifié à la confluence de la Doulaye et de son affluent le Bornevelt. Le rebord de la vallée de la Doulaye, la trame bâtie dense, la végétation parcourant et ceinturant la ville, la distance (plus de 5km) sont autant de facteurs assurant l'absence de vue du projet depuis le centre bourg (Cf. **PM17**). La D948 et son talus arboré forme une sorte d'enceinte délimitant l'urbanisation à l'Ouest et au Sud de Bournezeau et l'isolant visuellement du projet. Comme en témoigne le **PM18** (page suivante), des vues, très partielles et intimement liées aux saisons, sont en revanche possibles depuis la D36 lorsque celle-ci s'élève au-dessus de la D948. Il faut toutefois noter que cela concerne des vues dynamiques cantonnées à de brefs tronçons.

L'incidence du projet sur Bournezeau peut être qualifiée de nulle à très faible.



Éléments modulant les perceptions de Bournezeau :

- Un centre bourg perché sur une ondulation du socle à la confluence de la Doulaye et du Bornevelt et des extensions s'étirant sur le rebord des vallées
- une limite tangible de l'urbanisation matérialisée par la D948 et ses talus arborés
- Un maillage bâti serré au niveau du centre, plus lâche au niveau des extensions (distance entre maisons plus importante, dents creuses)
- Un développement important de la végétation par endroit (en lien avec les jardins, le bocage et/ou les ripisylves)

PM17 - VUE RAPPROCHEE DU PROJET DEPUIS LE CENTRE DE BOURNEZEAU

Depuis le centre de Bournezeau, près de l'ancien Château (MHI), la densité du maillage bâti empêche toute vue des éoliennes des Quatre Vents. L'incidence est ici nulle.

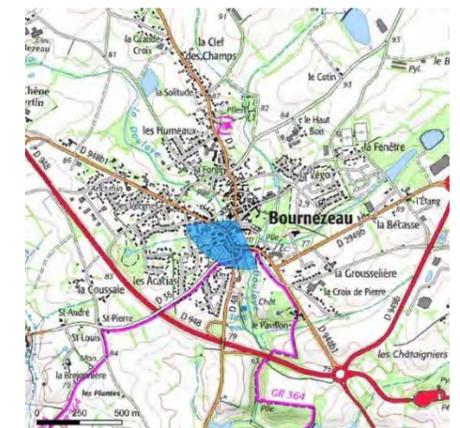
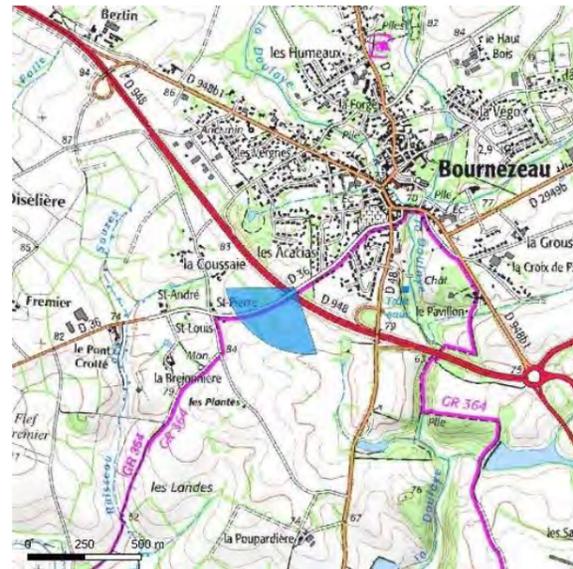


Figure 246 :PM17 – Vue depuis la Place des Trois canons au centre de Bournezeau
Agence VISU | Février 2023

PM18 - VUE RAPPROCHEE DU PROJET DEPUIS LA D36 EN SORTIE DE BOURNEZEAU

LOCALISATION



COMMENTAIRES

Lorsque l'observateur quitte Bournezeau et franchit la D948, il dispose d'un point surélevé entre urbanisation et bocage. Les éoliennes des Quatre Vents se perçoivent essentiellement via des jeux de transparence à travers les silhouettes hivernales des arbres et arbustes qui ourlent le talus de la rocade. Elles se placent à l'arrière-plan des éoliennes de la Piballe. Cette vue conjointe du motif éolien est peu lisible en raison de la densité des branchages (elle serait réduite à une seule éolienne partiellement visible une fois la frondaison passée) et de la superposition des deux parcs. Le projet des Quatre Vents est ici très peu prégnant. Compte tenu des caractères dynamique et ponctuelle de la vue, l'incidence peut être qualifiée de très faible.

ZOOM



VISUALISATION



Figure 247 : PM18 – Vue depuis la D36 (au niveau du pont au-dessus de la D948) en sortie Sud-ouest de Bournezeau

16.2.2. Incidences sur les axes de communication

L'état initial a mis en lumière plusieurs axes de forte et moyenne fréquentation au sein de l'AER. Il s'agit de l'A83, de la RD948 et de la RD746 pour les axes primaires, et de la RD48 et la RD19 pour les axes secondaires. D'autres axes de fréquentation plus locale sont venus compléter cette liste en raison de leur lien potentiel avec la zone de projet. Il s'agit ici de la RD29, RD36, RD60 et RD88.

D'après la ZIV, la majeure partie du tracé de ces axes (étudiés ensuite) est susceptible d'être concernée par le projet éolien des Quatre Vents. Une fois encore, ce postulat ne tient pas compte des écrans végétaux et bâtis très régulièrement répartis sur l'AER.

-  Végétation globale (Bocage, bois, ripisylve...)
-  Autoroute
-  Départementale
-  Parcs éoliens accordés
-  Eoliennes des Quatre Vents
-  Zone de visibilité théorique du projet des Quatre Vents

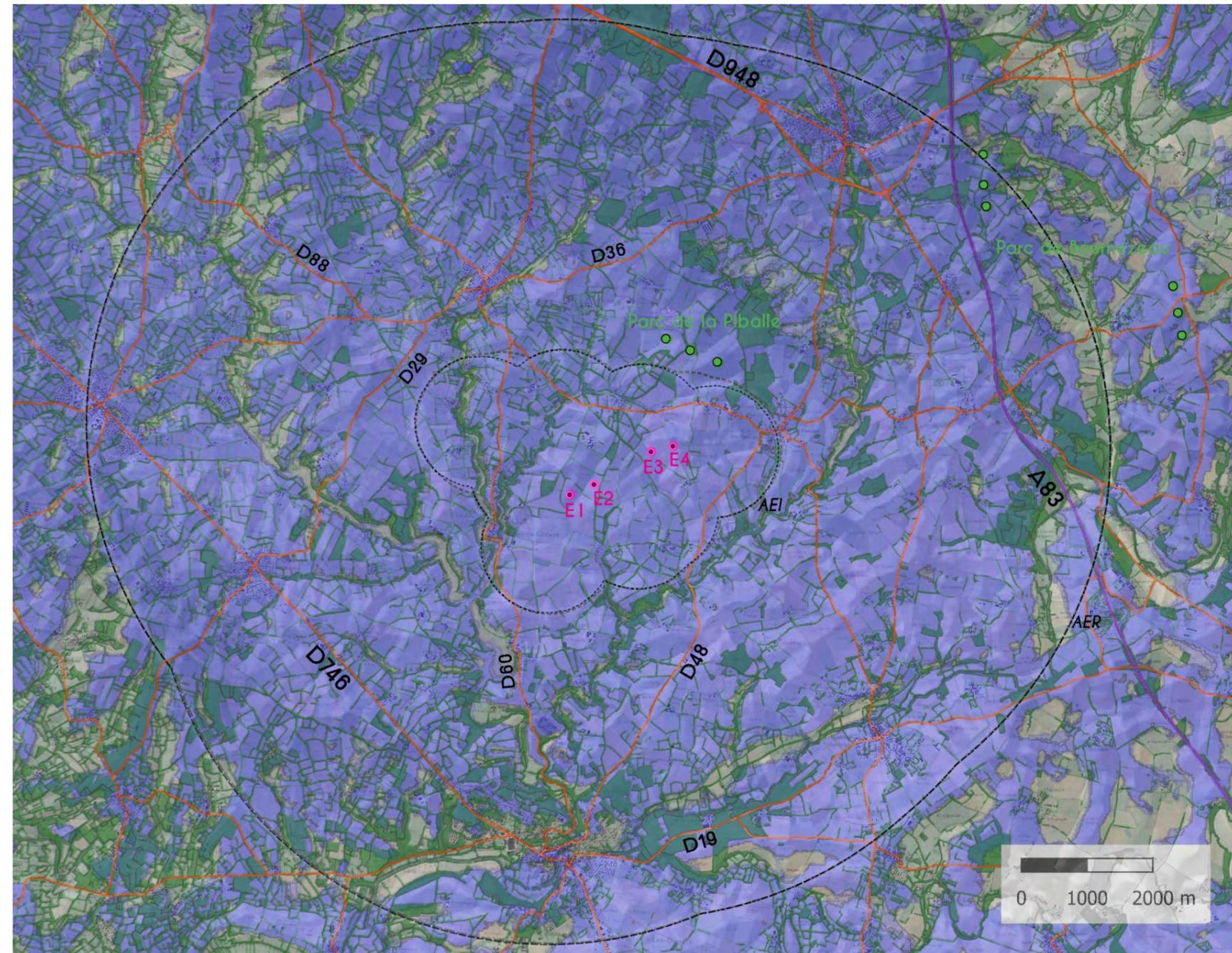


Figure 248 : Axes de communication de l'AER, réseau bocager et ZIV du projet

Axes principaux

L’A83 pénètre l’Est de l’AER, du Nord au Sud, à plus de 5km de l’éolienne la plus proche. Son tracé étant souvent bordé de talus et ou de végétation arborée, les vues se concentrent face à l’observateur. Seuls quelques tronçons de 200 à 300m de long offrent des ouvertures vers le paysage environnant et vers la zone de projet. Si des vues sont alors possibles, elles seront partielles et filtrées par de nombreux éléments de surface (relief et végétation). A cette distance, l’angle horizontal sera inférieur à 9° tandis que l’angle vertical sera inférieur à 2°. La prégnance des éoliennes sera très faible. Il faut par ailleurs souligner que la vitesse de l’observateur sur l’A83 (130km/h) tend à limiter le temps d’échange visuel (qui serait de 8 secondes pour un tronçon de 300m). L’A83 apparait donc très faiblement impactée par le projet.

La D948 parcourt les Nord-est de l’AER, à plus de 4,6km du projet. Ourlée de haies souvent hautes et denses, la D948 n’offre que quelques tronçons s’ouvrant vers le bocage alentours. Deux tronçons de quelques centaines de mètres apparaissent plus susceptibles d’échanger avec le projet. Ils se situent au Nord et au Sud du lieu-dit de la Borelière. Ces tronçons (parcourus en moins de 20 secondes à 80km/h) offrent alors des vues partielles, où les éoliennes occupent des angles horizontaux (<5°) et verticaux (<2°) très faibles. Le projet a donc une prégnance très faible. La D948 apparait très faiblement impactée par le projet.

PM19 - VUE RAPPROCHEE DU PROJET DEPUIS LA D948 A PROXIMITE DE L’A83

L’observateur se trouve ici sur la D948 (l’A83 étant dans son dos et sur le pont hors champ à sa gauche). Des haies basses bordent la route permettant une vue plus en profondeur vers les environs. Les éoliennes des Quatre Vents émergent très partiellement à l’arrière-plan. Il en est de même pour les éoliennes de la Piballe, avec lesquelles elles forment un ensemble cohérent. Les éoliennes des Quatre Vents occupent des angles horizontaux et verticaux très restreints et sont en partie masquées par le modelé et la végétation (elles le seraient d’autant plus en saison estivale). Leur prégnance est très faible, tout comme l’incidence en ce point.

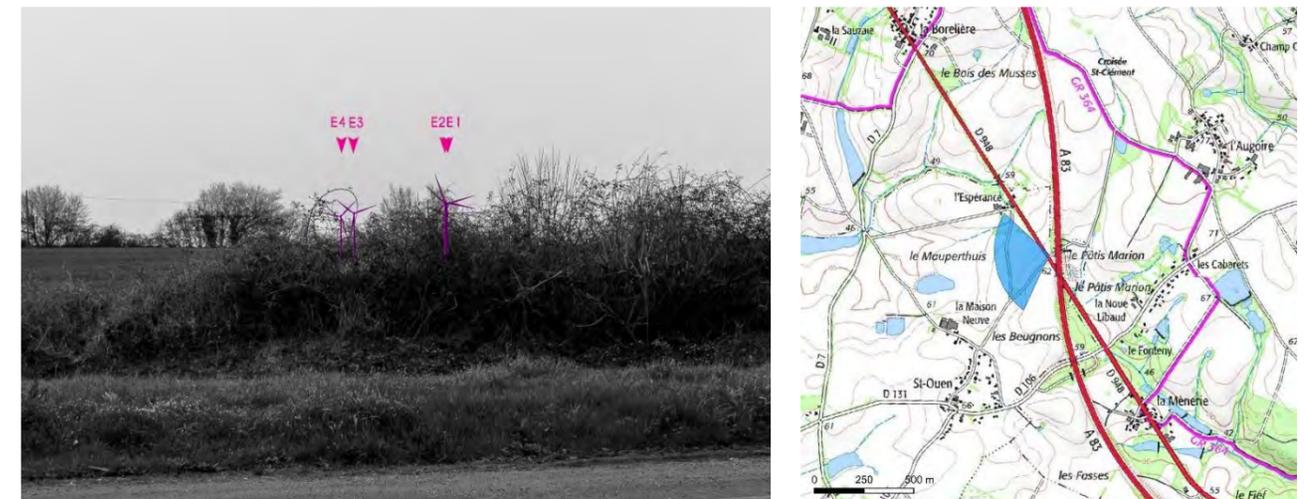


Figure 249 : PM19 – Vue depuis la D948 (à proximité de l’A83) au droit du lieu de vie le Pâtis Marion

La D746 évolue quant à elle au Sud-ouest de l'AER, à plus de 4km du projet. Déjà évoquée lors de l'analyse des bourgs qu'elle structure et dessert (St-Florent-des-Bois – **PM11**, La Mainborgère – **PM13**, Mareuil-sur-le-Lay – **PM14**), cette départementale offre généralement des vues cadrées par le bâti ou par les linéaires végétaux qui la bordent. Quelques secteurs néanmoins s'ouvrent vers le bocage environnant (principalement entre le lieu-dit Les Fontaines et La Mainborgère ou plus au Sud, entre les lieux-dits Bel-Air et La Potence, où se trouve le domaine viticole Mourat – **PM20** ci-contre). Le projet est alors susceptible d'y être perçu.

Si des vues se révèlent possibles, il s'agira toutefois de vues partielles et ponctuelles (avec un temps d'échange inférieur à 45 secondes à 80km/h), où les éoliennes seraient en partie masquées par la multiplication des haies bocagères, ripisylves et petits bois qui ponctuent l'espace intercalaire, ainsi que par les variations topographiques. L'angle vertical occupé serait très faible (<3°) et l'angle horizontal, faible (<7°). Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la prégnance des éoliennes apparaît globalement très faible.

L'impact des éoliennes sur la D746 peut être qualifié de très faible.

PM20 - VUE RAPPROCHEE DU PROJET DEPUIS LA D746 AU NIVEAU DU LIEU-DIT LA POTENCE

La D746 est accompagnée sur ce secteur de haies hautes et denses que seules quelques ouvertures viennent ponctuer comme sur ce point de vue. Toutefois, le réseau bocager qui anime les environs définit un horizon proche et tangible et masque intégralement les éoliennes. L'incidence est ici nulle.

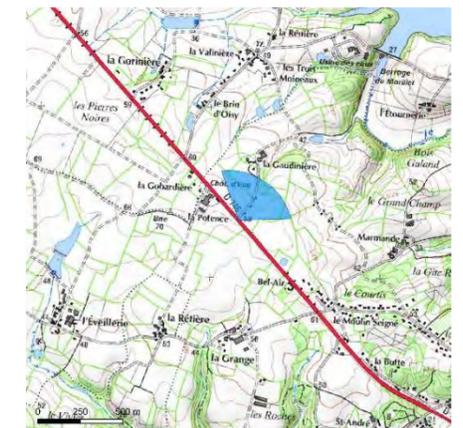


Figure 250 : PM20 – Vue depuis la D746 au niveau du Domaine viticole Mourat (lieu-dit de la Potence)

Axes secondaires

La **D48** traverse l'AER du Nord-est au Sud/Sud-ouest (entre Bournezeau et Mareuil-sur-le-Lay). Elle pénètre également l'AEI et s'approche à 1km environ de l'éolienne E4. Son tracé orienté vers le projet et sa proximité favorise les interactions visuelles. Toutefois, une fois encore, les haies et le réseau bocager qui accompagne l'observateur en déplacement sur cet axe compartimentent les vues et génèrent de nombreux espaces cachés dont peuvent bénéficier les éoliennes. Deux secteurs apparaissent plus ouverts et donc plus susceptibles d'échanger avec le projet.

- Un premier secteur s'observe à plus de 2,3km au Sud du projet, entre le lieu-dit Le Poteau (commune de Moutiers-sur-le-Lay) et la vallée de la Doulaye. Le **PM21** illustre les vues engendrées par le projet depuis le centre de ce tronçon, au niveau des Boissonnets.

PM21 - VUE RAPPROCHEE DU PROJET DEPUIS LA D48 AU NIVEAU DU LIEU-DIT LES BOISSONNETS

Depuis ce tronçon de la D48, le projet peut être perçu à l'arrière-plan, conjointement au parc de la Piballe. Les deux parcs forment un ensemble éolien cohérent. Modelé et végétation limitent les vues aux rotors. L'angle vertical maximal est ici $<5^\circ$, tandis que l'angle horizontal occupé par les éoliennes est $<45^\circ$. La hauteur apparente des éoliennes des Quatre Vents est similaire à celle du pylône qui se distingue au second plan. La vallée de la Doulaye quant à elle, se devine à l'avant-plan du projet grâce au liseré végétal qui en émerge. Le projet ne transcende pas les échelles verticales et horizontales en place, ce qui évite les effets de surplomb et conserve les rapports d'échelle en place au sein du paysage perçu. S'agissant d'une vue dynamique depuis un axe de moyenne fréquentation, et d'un échange localisé sur un tronçon réduit, l'incidence est ici faible à modérée.

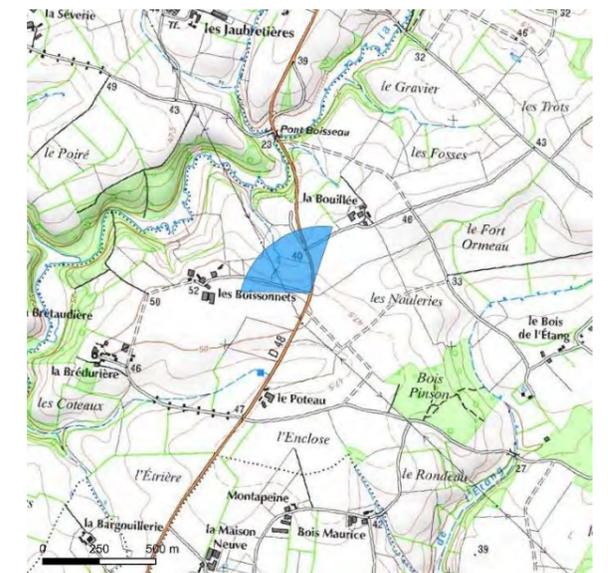
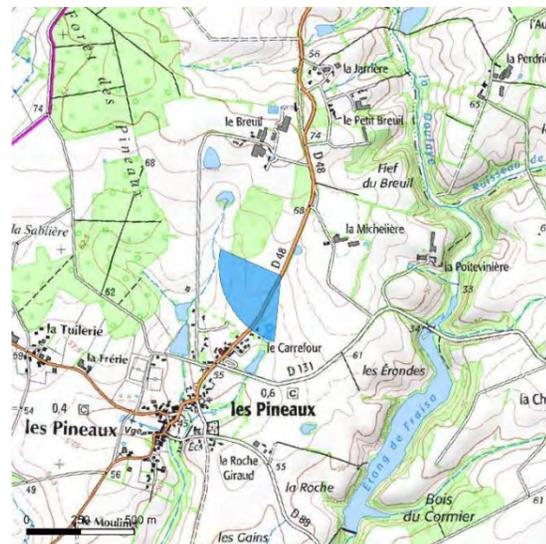


Figure 251 : PM21 – Vue depuis la D48 au droit du lieu de vie Les Boissonnets

- Le second se trouve à plus de 2km au Nord du projet, entre le lieu-dit Le Breuil (commune des Pineaux) et Les Pineaux, comme en témoigne le **PM22** ci-dessous.

L'impact sur la D48 peut donc être qualifié de globalement faible et localement, de faible à modéré.



PM22 - VUE RAPPROCHEE DU PROJET DEPUIS LA D48 A L'APPROCHE DES PINEAUX

Depuis ce tronçon de la D48, entre le lieu-dit Le Breuil (commune des Pineaux) et Les Pineaux, l'observateur peut partiellement percevoir les éoliennes des Quatre Vents (plus ou moins selon les cultures du premier plan) ainsi que celles de la Piballe. Les deux parcs forment un ensemble cohérent et lisible. Les angles d'occupation visuelle, vertical et horizontal, sont ici relativement restreints. Les éoliennes respectent les rapports d'échelle du paysage perçu. Leur prégnance est faible. S'agissant d'une vue dynamique depuis un axe de moyenne fréquentation, et d'un échange localisé sur un tronçon réduit, l'incidence est ici faible.



Figure 252 : PM22 - Vue depuis la D48 à l'approche des Pineaux par le Nord

La D19 évolue au Sud de l'AER, dans la vallée du Lay où elle dessert Mareuil-sur-le-Lay et Moutiers-sur-le-Lay, à plus de 5,3km du projet. Bordée de bois, de vergers et de peupleraie aux abords de Mareuil-sur-le-Lay, les vues depuis cet axe sont souvent très cadrées. Seuls les environs de Moutiers-sur-le-Lay offrent des vues semi-ouvertes vers le bocage environnant. La D19 présente alors certains tronçons de quelques centaines de mètres d'où le projet est susceptible d'être visible. Le **PM23** ci-contre illustre le type de vue offerte depuis l'un de ces tronçons dominant vallée du Lay et Sainte-Pexine. Le PM16 (page 212) présenté précédemment témoigne quant à lui de la sortie Ouest de Moutiers-sur-le-Lay.

A cette échelle, l'impact du projet sur la D19 peut être qualifié de nulle à faible.

PM23 - VUE RAPPROCHEE DU PROJET DEPUIS LA D19 AU DROIT DE SAINTE-PEXINE

Depuis ce point de vue, aux environs de Moutiers-sur-le-Lay, la D19 offre une vue ouverte vers le bocage environnant. Le projet des Quatre Vents est ici visible au loin et très lisible. Il en est de même pour celui de la Piballe, les deux parcs formant un ensemble cohérent, que vient compléter le parc de Bournezeau plus à l'Est. La topographie et la végétation n'interviennent que peu ici dans la modulation des perceptions, toutefois, le recul observé fait que la hauteur apparente des éoliennes du projet des Quatre Vents ne perturbe pas la lecture du panorama. Elle est également équilibrée avec celle des éoliennes des parcs existants. Par ailleurs, occupant des angles d'occupation visuelle faible voire très faible (horizontal <19° et vertical <2°), leur prégnance est faible et les rapports d'échelle, tout comme l'approche de la vallée du Lay, ne sont pas remis en question. S'agissant d'une vue dynamique depuis un axe de moyenne fréquentation, et d'un échange localisé sur un tronçon réduit, l'incidence est ici faible.

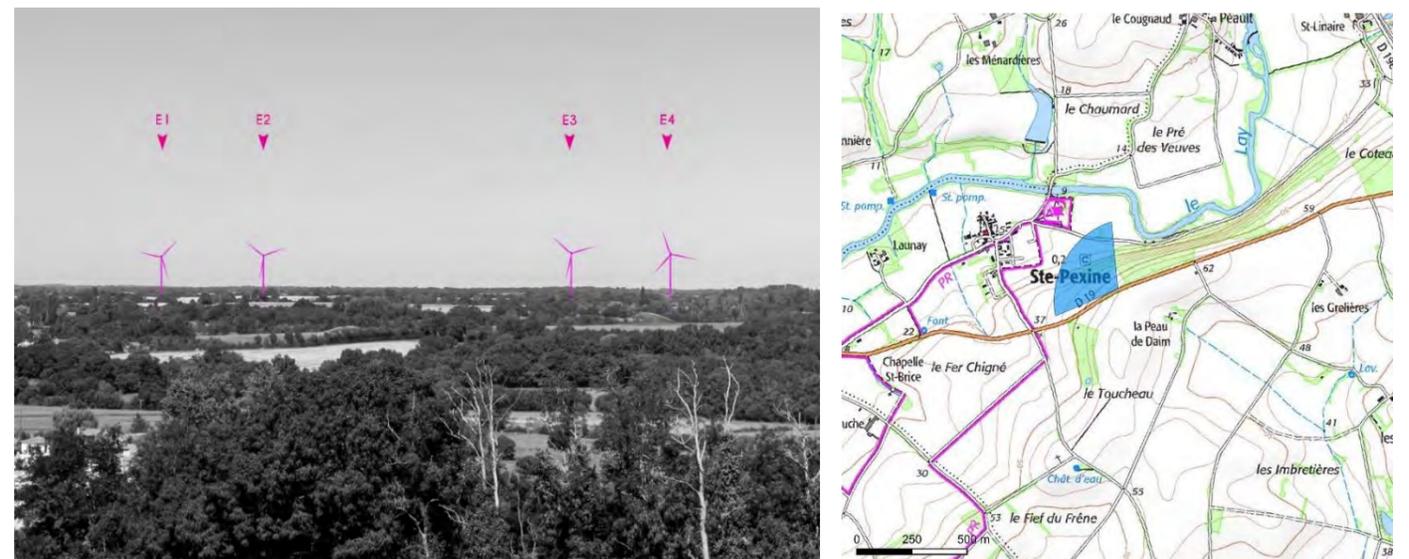


Figure 253 : PM23 – Vue depuis la D19 au droit de Sainte-Pexine

Axes tertiaires

Les D29 et D36 parcourent le Nord de l'AER, entre villages, vallées et bocage. Un jeu de cache-cache s'opère alors entre points hauts et points bas. Lorsqu'elles évoluent sur des points hauts, libres de bâti et que le réseau bocager s'interrompt ou s'abaisse, les éoliennes peuvent être visibles au sein du compartiment perçu. Les nombreux filtres qui animent l'espace entre ces routes et le projet (minimum 3,4km pour la D29 et 2,9km pour la D36) favorisent les vues partielles (uniquement le rotor). Les angles occupés verticalement par les éoliennes sont faibles (<5°) et les angles occupés horizontalement sont faibles à modérés (<29° pour la D29 et <34° pour la D36). Comme en témoignent les *PM24* et *PM25* suivants, lorsque des échanges sont possibles, les rapports d'échelle entre paysage perçu et projet sont respectés.

Les D29 et D36 peuvent être considérées comme très faiblement à faiblement impactées par le projet.

PM24 - VUE RAPPROCHEE DU PROJET DEPUIS LA D29 AU SUD-OUEST DE THORIGNY

Lorsque le bocage s'interrompt, il offre à l'observateur une vue semi-ouverte comme depuis ce point de vue. Les éoliennes des Quatre Vents se perçoivent ici partiellement. Elles créent un nouveau point d'appel au sein du compartiment perçu sans modifier les équilibres en place. Les échelles verticales et horizontales du paysage sont respectées. Les éoliennes sont en partie masquées par la végétation et le relief. L'abondance de volumes et de lignes (verticales comme horizontales) ainsi que le caractère ponctuel de la vue pour un observateur en déplacement sur cet axe, tend à émuquer la prégnance des éoliennes qui est ici faible. S'agissant d'une vue dynamique depuis un axe de fréquentation locale, et d'un échange localisé sur un tronçon réduit, l'incidence est ici faible.

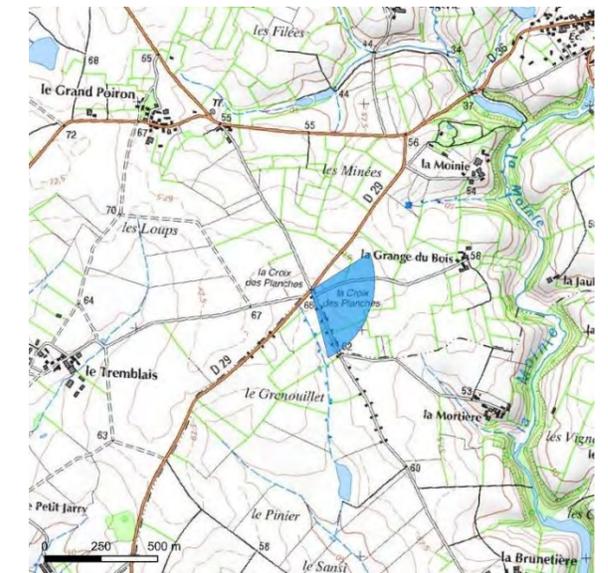
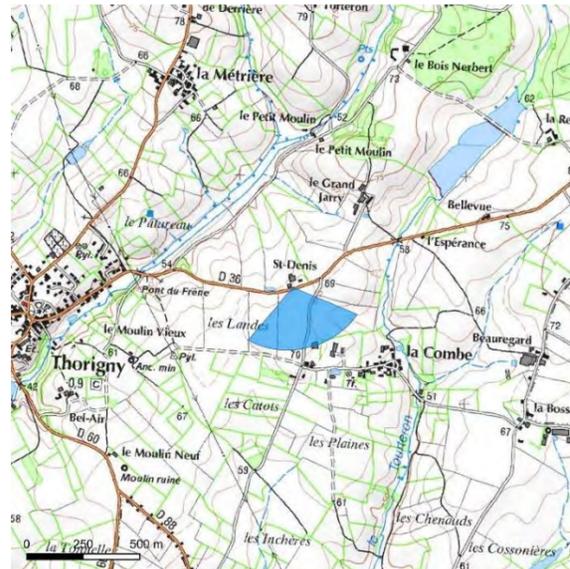


Figure 254 : PM24 – Vue depuis la D29 au niveau du lieu-dit La Croix des planches au Sud-ouest de Thorigny

PM25 - VUE RAPPROCHEE DU PROJET DEPUIS LA D36 A L'APPROCHE DE THORIGNY

LOCALISATION



COMMENTAIRES

Depuis ce point de vue, le bocage ouvre une fenêtre orientée vers le projet des Quatre Vents. Les éoliennes émergent ici très partiellement de la végétation (la saison hivernale apporterait un jeu de transparence supplémentaire mais cela ne modifierait pas sensiblement leur perception). Hormis l'éolienne E4 dont la nacelle est visible, les éoliennes du projet se devinent plus qu'elles ne sont réellement perceptibles, notamment lorsque l'usager de la route est en mouvement. Leur prégnance est très faible et elles ne modifient pas les équilibres en place dans le paysage perçu. S'agissant d'une vue dynamique depuis un axe de fréquentation locale, et d'un échange localisé sur un tronçon réduit, l'incidence est ici très faible.

ZOOM



VISUALISATION



Figure 255 : PM25 – Vue depuis la D36 à l'entrée Est de Thorigny

Les **D60** et **D88** traversent quant à elles l'AER respectivement du Nord au Sud et du Nord-ouest au Sud-est, pénétrant également l'AEI.

Dans la moitié Nord de l'AER, le tracé de la D60 est ourlé d'un linéaire végétal varié (bocage majoritairement de type taillis sous futaie avec des arbres de hauts jets et des cépées d'arbustes). Cette végétation crée un masque visuel très variable en termes de volume, de hauteur et de densité. Si des échanges avec le projet ne sont pas exclues, il en résulte un jeu de cache-cache, où seul le haut des éoliennes (pales, voire nacelle) pourra être perçu ici et là lorsque certaines conditions seront remplies (orientation de l'ouverture vers le projet, point haut, saison hivernale).

Dans la moitié Sud de l'AER, le parcours de la D60 se fait en lien avec les vallées de la Moinie, du Marillet et de la Doulaye. Alternant entre crêtes et versants, entre zones végétalisées (bois, bocage), lieux-dits et zones dégagées, elle offre à l'observateur une kyrielle de séquences visuelles où les vues cadrées prédominantes sont ponctuées de vues semi-ouvertes (effet d'épaulement des versants vers le lac du Marillet par exemple) voire ouvertes. Le tronçon le plus dégagé, et donc le plus à-même d'échanger significativement avec le projet se situe entre Bellenoue et le Barrage du Moulin Martin (Cf. **PM26** ci-dessous et **PM27** page suivante).

A cette échelle, l'incidence du projet sur la D60 peut être qualifiée de faible à modérée.

PM26 - VUE RAPPROCHEE DU PROJET DEPUIS LA D60 AU NIVEAU DE BELLENOUE

L'observateur se trouve ici à l'entrée du lieu-dit de Bellenoue, au niveau de la base de loisirs éponyme. Le Lac du Marillet se perçoit en transparence sur la gauche de la route. Les éoliennes des Quatre Vents sont quant à elles, sur la droite, intégralement masquées par le bâti et la végétation. L'incidence est ici nulle.

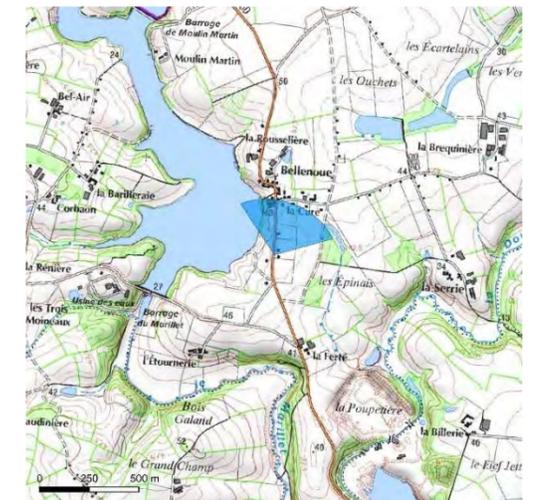
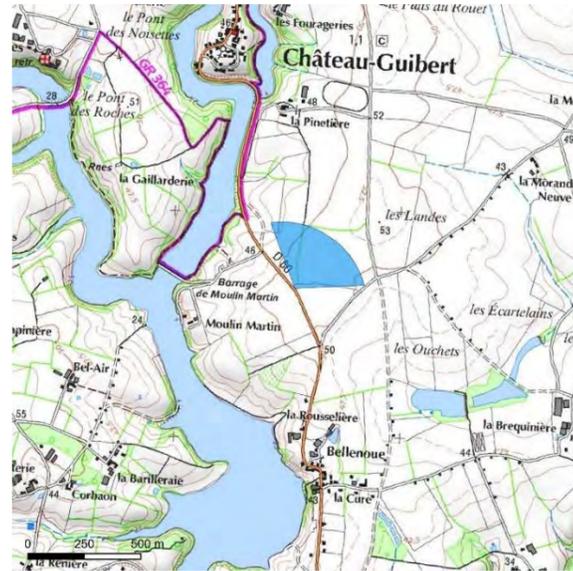


Figure 256 : PM26 – Vue depuis la D60 à l'entrée du lieu de vie Bellenoue, au droit de la base de loisirs éponyme

PM27 - VUE RAPPROCHEE DU PROJET DEPUIS LA D60 ENTRE BELLENOUE ET CHATEAU-GUIBERT

LOCALISATION



COMMENTAIRES

L'observateur se trouve ici à la limite entre les aires d'étude rapprochée et immédiate, entre le lieu-dit de Bellehoue et Château-Guibert. Depuis ce tronçon très bref, la D60 offre une vue ouverte dominant les environs avant de redescendre dans la vallée du Tourteron. Les éoliennes des Quatre Vents se distinguent ici lisiblement, de même que celles de la Piballe. Les deux parcs semblent ici suivre une orientation similaire ce qui leur confère une grande cohérence.

Le projet souligne ici la profondeur de la vue avec une prégnance faible à modérée. L'effet visuel est temporisé du fait que le projet s'inscrit en périphérie de la vue du conducteur (plus de 70° séparent l'axe de la route de la première éolienne), dans un compartiment visuel où il ne vient pas concurrencer les points d'appel en place (clocher de Château-Guibert ici peu visible face à l'observateur, château-d'eau de St-Florent-des-Bois sur sa gauche...). Les angles occupés par les éoliennes verticalement et horizontalement demeurent limités et favorisent le respect des rapports d'échelle au sein du paysage perçu. Il ne remet pas en cause l'approche de la vallée du Tourteron (sur la gauche de la vue). Associée au caractère dynamique de la vue et à la ponctualité de l'échange, l'incidence est ici faible.

VISUALISATION



Figure 257 : PM27 – Vue depuis la D60 entre le lieu de vie de Bellehoue et le village de Château-Guibert

Quant à la D88, il faut distinguer la partie de son tracé parcourant le Nord-ouest de l'AER de celle évoluant au Sud-est.

Au Nord-ouest, la D88 va présenter des vues similaires à celles des routes D29, D36 et D60, qu'elle rejoint au niveau de Thorigny (Cf. **PM24** et **PM25**). Autrement dit, sur ce secteur, l'observateur va alterner entre vues cadrées et ponctuellement vues semi-ouvertes au gré des variations du réseau bocager qui accompagne son déplacement. Si des échanges sont possibles, ils seront d'ordre partiels, ponctuels, avec une prégnance relativement faible des éoliennes.

Au Sud-est de l'AER, la D88 va plutôt se rapprocher des vues disponibles depuis la D48 (Cf. **PM21**). Le bocage se fait moins dense, et l'observateur dispose alors de vues plus ouvertes. Entre les vallées du Lay et de la Doulaye notamment, la D88 offre des tronçons où les éoliennes peuvent occuper une place plus importante que par ailleurs sur cette route à cette échelle, avec une prégnance plus appuyée.

L'incidence du projet sur la D88 au sein de l'AER peut ainsi être qualifiée de faible.

PM28 - VUE RAPPROCHEE DU PROJET DEPUIS LA D88 ENTRE MAREUIL-SUR-LE-LAY ET BESSAY

L'observateur évolue ici sur le rebord Sud de la vallée du Lay, au sein d'un secteur particulier rythmé de vergers. Même en saison hivernale, topographie et végétation de la vallée masquent intégralement les éoliennes. L'incidence est ici nulle.



Figure 258 : PM28 – Vue depuis la D88 au niveau du lieu-dit Salidieu entre Mareuil-sur-le-Lay et Bessay

16.2.3. Incidences sur le patrimoine culturel

Sites protégés (Loi 1930) et sites patrimoniaux remarquables

Aucun site classé, inscrit ou patrimonial remarquable n'est recensé à l'aire rapprochée. Le projet n'a donc pas d'incidences sur ces types de sites à cette échelle.

Monuments historiques

L'analyse de la ZIV met en avant que les 6 monuments historiques de l'AER sont inclus dans ce zonage de visibilité théorique.

Une analyse plus fine de la contextualisation de ces monuments, couplée à une étude terrain, montre qu'en réalité aucun de ces monuments n'est susceptible d'échanger directement avec les éoliennes des Quatre Vents. L'ensemble des monuments bénéficie en effet d'écrans bâtis et/ou végétaux qui interviennent dans les perceptions depuis et vers le monument, limitant généralement son bassin visuel à ses abords immédiats.

Les cartes en pages suivantes mettent en avant le contexte des monuments historiques recensés au sein de la ZIV et les éléments intervenant dans leurs perceptions (entrantes et sortantes).

Ainsi, d'un côté le modelé et la distance assurent des vues potentielles partielles du projet des Quatre Vents avec une très faible prégnance et de l'autre, la végétation et le bâti façonnant l'environnement immédiat des monuments étudiés tendent à concentrer leurs vues au sein d'un bassin visuel très restreint. Il en résulte une visibilité nulle du projet depuis ces éléments du patrimoine et un risque de covisibilité négligeable.

Seul le clocher de l'église de Mareuil-sur-le-Lay qui, en s'élevant au-dessus de l'urbanisation environnante crée un point d'appel remarquable depuis les abords de la ville, présente une potentialité de covisibilité avec le projet. Cette potentialité n'a toutefois pas été avérée depuis les principaux espaces de fréquentation de la ville.

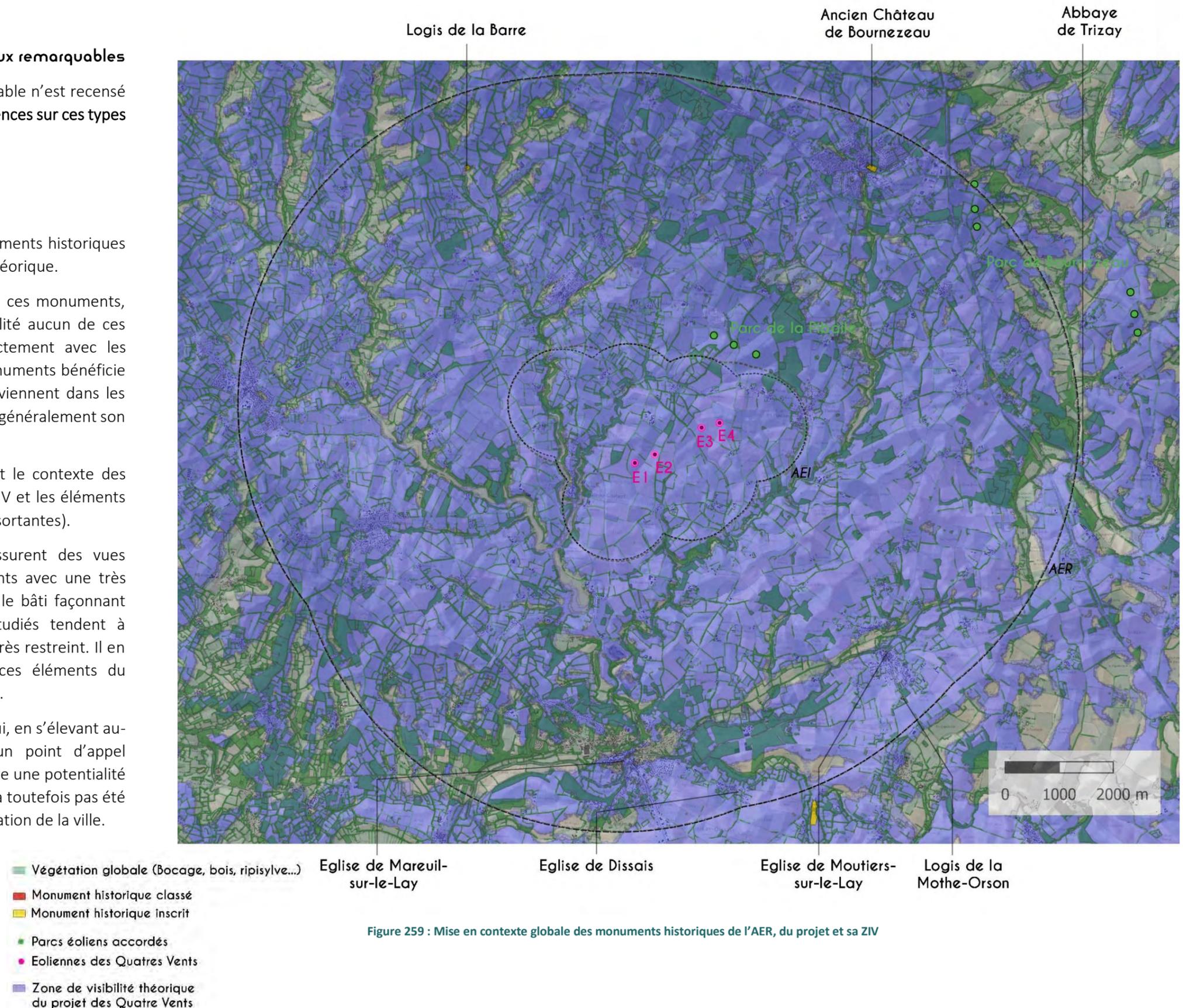


Figure 259 : Mise en contexte globale des monuments historiques de l'AER, du projet et sa ZIV



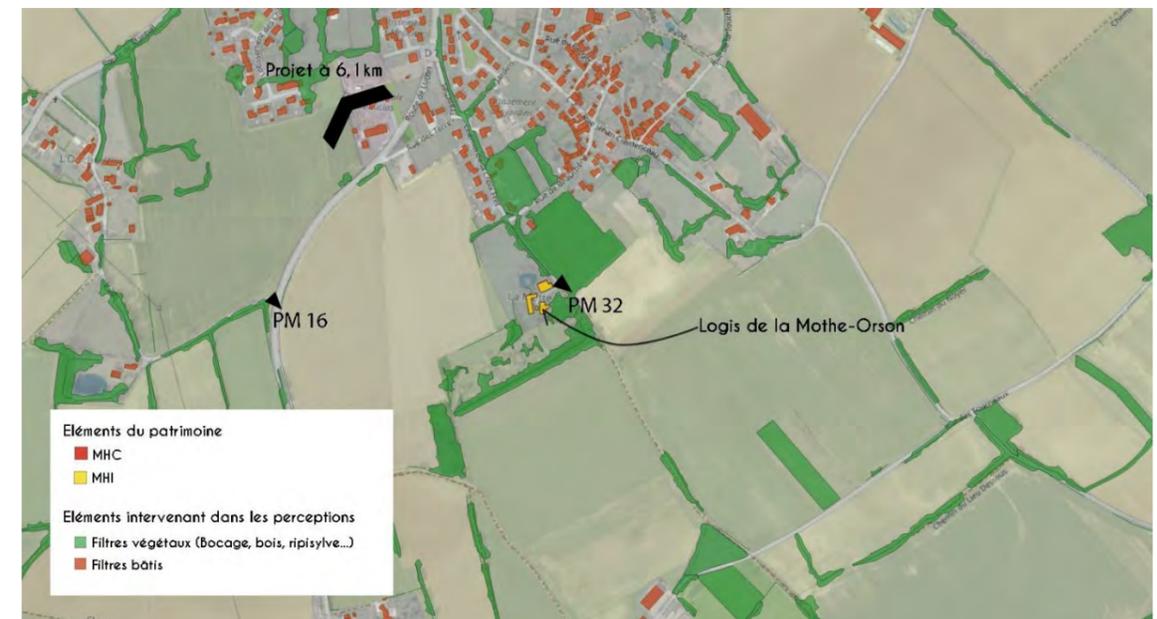
Ancien château de Bournezeau



Eglise de Mareuil-sur-le-Lay



Eglise de Dissais



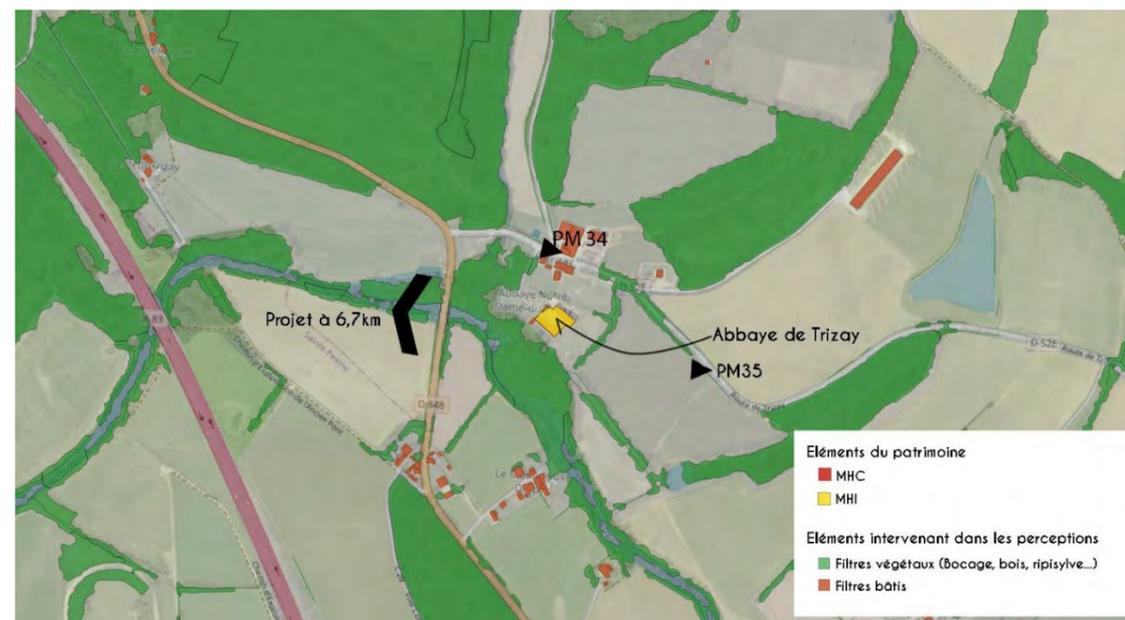
Logis de la Mothe-Orson



Eglise de Moutiers-sur-le-Lay



Logis de la Barre

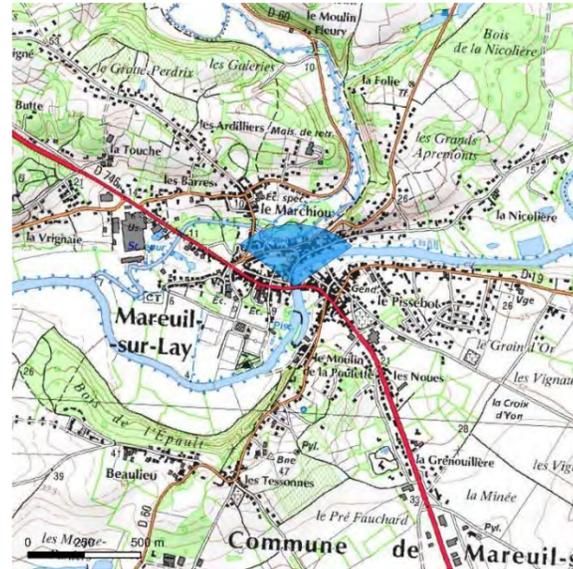


Abbaye de Trizay

Figure 260 : Zoom sur les monuments historiques de l'AER inclus dans la ZIV du projet

PM29 - VUE RAPPROCHEE DU PROJET DEPUIS LES ABORDS DE L'EGLISE DE MAREUIL (MHC)

LOCALISATION



COMMENTAIRES

Depuis le pont qui traverse le Lay, les vues s'ouvrent sur les berges du Lay et le noyau historique de la ville. L'église de Mareuil domine cette vue et l'ensemble offre une vue pittoresque de la vallée du Lay. Les éoliennes des Quatre Vents sont ici intégralement masquées par le relief, le bâti et la végétation. L'incidence est ici nulle.

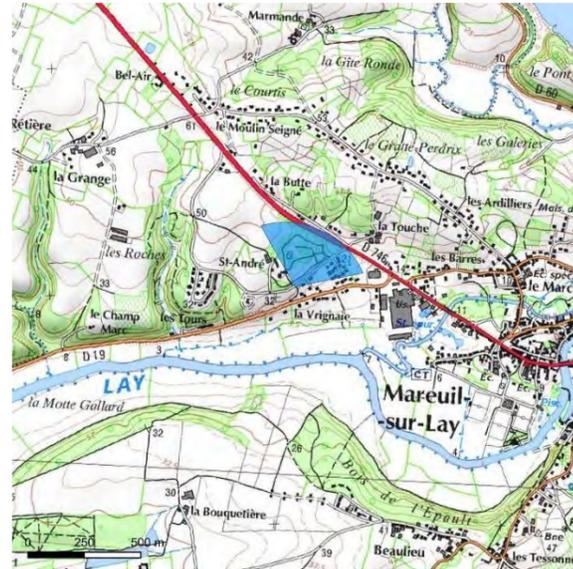
VISUALISATION



Figure 261 : PM29 – Vue depuis le pont sur le Lay au centre de Mareuil-sur-le-Lay

PM30 - VUE RAPPROCHEE DU PROJET DEPUIS LA RUE SAINT ANDRE (A MAREUIL-SUR-LE-LAY)

LOCALISATION



COMMENTAIRES

Aux abords du Château Saint-André (lieu de réception et séminaires), l'observateur dispose d'un point de vue dominant la vallée du Lay et la ville de Mareuil-sur-le-Lay. Le clocher de l'église (MHC) figure ici un point d'appel remarquable que seules les antennes sur le rebord faisant face viennent concurrencer. Les éoliennes des Quatre Vents, en périphérie de la vue, sont ici intégralement masquées par l'épaisse végétation qui encadre le château. L'incidence est ici nulle.

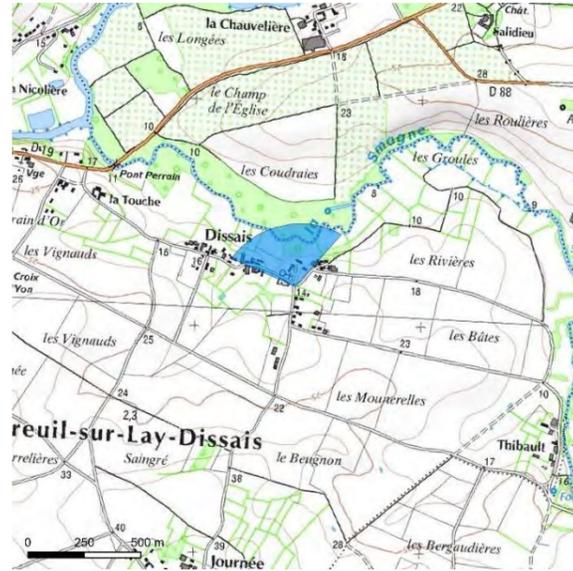
VISUALISATION



Figure 262 : PM30 – Vue depuis la Rue de Saint-André au droit du Château de St-André

PM31 - VUE RAPPROCHEE DU PROJET DEPUIS LES ABORDS DE L'EGLISE DE DISSAIS (MHI)

LOCALISATION



COMMENTAIRES

L'église de Dissais (MHI) bénéficie d'un écrin boisé important. Depuis cette route qui la dessert et structure le village de Dissais, elle s'aperçoit au gré d'une brève fenêtre. Les éoliennes des Quatre Vents quant à elles sont intégralement masquées par le modelé et la végétation environnante. L'incidence est ici nulle.

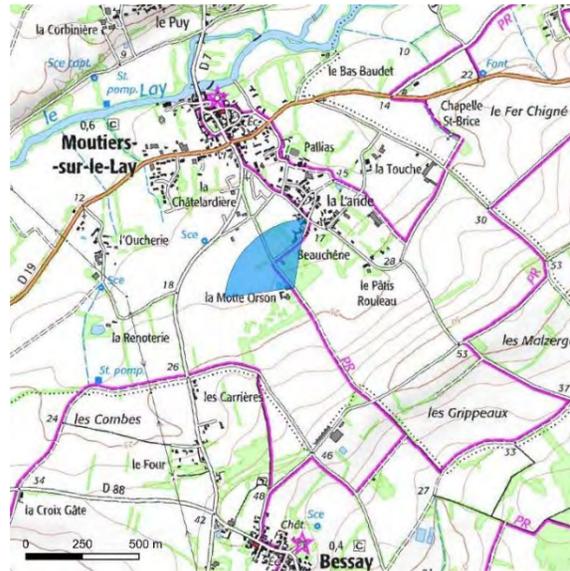
VISUALISATION



Figure 263 : PM31 – Vue depuis l'intersection des rues François Sabourin et de la Smagne au droit de l'église de Dissais

PM32 - VUE RAPPROCHEE DU PROJET DEPUIS LE LOGIS DE LA MOTHE-ORSON (MHI) A MOUTIERS-SUR-LE-LAY

LOCALISATION



COMMENTAIRES

L'observateur se place ici à l'entrée de la propriété du Logis de la Mothe-Orson (MHI) sur un sentier de petite randonnée. De multiples écrans végétaux et bâtis viennent s'intercaler entre le Logis et le projet, masquant quasi en totalité les éoliennes des Quatre Vents. Seul le haut de l'éolienne E4 peut se percevoir au travers d'une végétation moins haute et dense. La prégnance du projet est ici presque nulle. Par ailleurs, si l'observateur focalise son regard vers le logis, il ne peut la voir (plus de 60° les séparent) et vice-versa. L'incidence sur le monument inscrit est donc ici nulle.

ZOOM



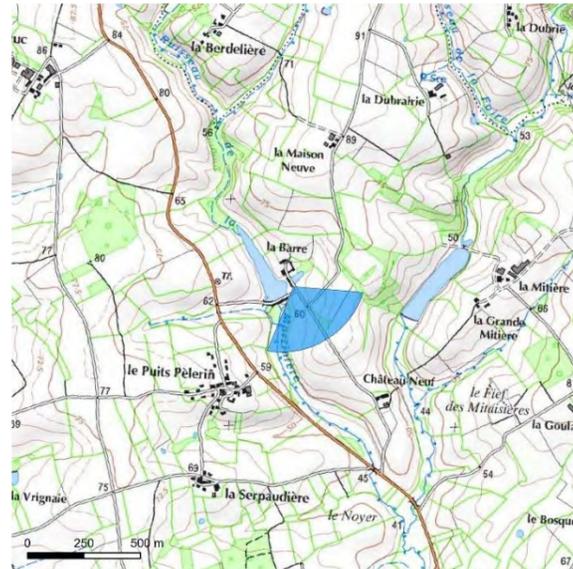
VISUALISATION



Figure 264 : PM32 – Vue depuis le sentier de petite randonnée longeant le Logis de la Mothe-Orson au niveau de l'entrée de la propriété

PM33 - VUE RAPPROCHEE DU PROJET DEPUIS LE LOGIS DE LA BARRE (MHI) A THORIGNY

LOCALISATION



COMMENTAIRES

L'observateur se place ici à l'entrée de la propriété du Logis de la Barre (MHI) qui se situe dans son dos. Ondulations du socle et multiplication des écrans végétaux absorbent intégralement les éoliennes des Quatre Vents. L'incidence est ici nulle.

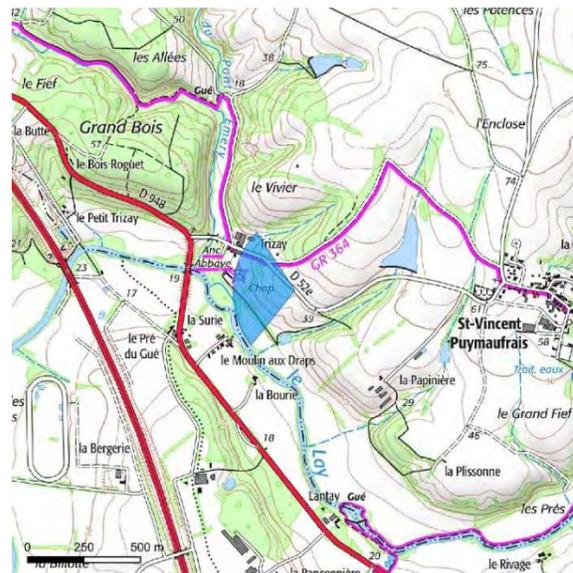
VISUALISATION



Figure 265 : PM33 – Vue depuis le chemin desservant le Logis de la Barre, à l'entrée de la propriété

PM35 - VUE DU PROJET DEPUIS LA D52E ET ETUDE DES COVISIBILITES AVEC L'ANCIENNE ABBAYE DE TRIZAY (MHI) ET LA VALLEE DU LAY

LOCALISATION



COMMENTAIRES

L'observateur évolue ici entre Saint-Vincent-Puymaufrais et le hameau de Trizay. En période hivernale, il est possible de deviner l'ancienne abbaye de Trizay (MHI) grâce aux jeux de transparence des branchages dénudés. Le Lay s'observe en contrebas dans la vallée, au gré des percées dans la ripisylve qui le borde. Les éoliennes des Quatre Vents quant à elles émergent à peine de la ligne d'horizon boisée. Le modelé de la vallée ainsi que les nombreux écrans végétaux qui s'intercalent entre ce point de vue et le projet, masquent en effet en très grande partie les éoliennes, même à feuilles tombées. Leur prégnance est ici nulle à très faible. Elles ne remettent pas en cause les rapports d'échelle établis dans le paysage perçu, ni la perception de l'ancienne Abbaye, ni la découverte de la vallée du Lay. L'incidence est ici qualifiée de nulle à très faible.

ZOOM



VISUALISATION



Figure 267 : PM35 – Vue depuis la D52e (Route de Trizay) entre Trizay et St-Vincent-Puymaufrais

Synthèse de l'incidence du projet sur les monuments historiques

Légende & glossaire	
AEL	Aire d'Etude Lointaine
AER	Aire d'étude Rapprochée
AEI	Aire d'Etude Immédiate
ZIV	Zone d'Influence Visuelle du projet des Quatre Vents
Signification des cases particulières	
MH	Elément classé Monument Historique
	Elément inclus dans la ZIV (case blanche si en dehors de la ZIV)

Commune	N° sur la carte	Monument	Elément protégé	Protection	Aire d'étude	Distance min au projet	Typologie de la séquence rattachée	ZIV	Qualification de l'incidence
Bournezeau	6	Abbaye de Trizay	Vestiges de l'ancienne abbaye, à savoir ; ancienne église abbatiale ; restes de l'aile Est du bâtiment des moines ; bâtiment du 18e siècle au Sud ; sol de l'ancien cloître (cad. H 1611, 1326) : inscription par arrêté du 10 avril 1989	Inscription MH	AEL	6,1km	Milieu rural semi-ouvert Ceinture bocagère et boisée		NULLE A TRES FAIBLE
Bournezeau	7	Ancien château de Bournezeau	Les parties suivantes de l'ancien château de Bournezeau, telles que délimitées par un trait rouge et un plein/aplat sur le plan annexé à l'arrêté et figurant au cadastre de la section AC sur les parcelles ci-dessous énumérées : les communs (écuries et grange) : sur la parcelle AC n°174, - le sol correspondant à l'emprise du « grand jardin » sur la parcelle AC n°685, - le sol correspondant à l'emprise du « bas jardin » avec ses fossés : sur les parcelles AC n° 178 à 181 : inscription par arrêté du 3 juillet 2020	Inscription MH	AER	5,4km	Milieu urbain Ceinture boisée/bâtie		NULLE
Mareuil-sur-Lay-Dissais	40	Eglise	Eglise : classement par arrêté du 14 juillet 1877	Classement MH	AER	5,5km	Milieu urbain Centre bourg		NULLE
Mareuil-sur-Lay-Dissais	41	Eglise de Dissais	Eglise de Dissais (restes de l'ancienne) : inscription par arrêté du 23 mai 1932	Inscription MH	AER	6,3km	Interface milieu urbain/rural Ceinture arborée		NULLE
Moutiers-sur-le-Lay	45	Logis de la Mothe-Orson	Ensemble des bâtiments composant le logis (cad. ZD 22 à 25, 99, 102, 103) : inscription par arrêté du 22 octobre 1996	Inscription MH	AER	6,1km	Milieu rural semi-ouvert Sur versant Ceinture bocagère		NULLE
Moutiers-sur-le-Lay	46	Eglise	Eglise (cad. AB 117) : inscription par arrêté du 29 août 1984	Inscription MH	AER	5,2km	Interface milieu urbain/rural Fond de vallée Ceinture arborée		NULLE
Thorigny	84	Logis de la Barre	Façades et toitures de l'ensemble des bâtiments ; cheminées gothiques du corps de logis ; douves ; assiette des terrains entre les bâtiments (cad. A 556, 557, 900) : inscription par arrêté du 29 juin 1990	Inscription MH	AER	6,2km	Milieu rural semi-ouvert Ceinture boisée		NULLE

En conclusion, topographie, bâti et végétation assure l'absence d'impact significatif du projet sur le patrimoine à l'échelle rapprochée.

16.2.4. Incidences sur les éléments d'intérêt paysager des Vallées encaissées du Bas Bocage

Les éléments d'intérêt paysager que composent les vallées encaissées du Bas Bocage au sein de l'AER recoupent inégalement la ZIV. Toutefois, la ZIV ne prenant pas en compte l'importante végétation qui accompagne ces cours d'eau et leurs vallées, les échanges potentiels se trouvent en réalité fortement limités.

La vallée du Lay

A cette échelle, les secteurs reconnus comme présentant un intérêt paysager ne concernent que :

- un méandre de la vallée du Lay compris entre le hameau des Roches (Moutiers-sur-le-Lay) et St-Vincent-Puymaufrais. La vallée se trouve alors en grande partie en dehors du zonage rattaché à la visibilité théorique du projet éolien des Quatre Vents. Seuls ses rebords ainsi qu'un secteur au niveau de Trizay apparaissent susceptibles d'échanger avec le projet. Or, comme en témoigne le **PM35** présenté précédemment (page 225), depuis cet espace, topographie et végétation s'associe afin d'empêcher toute vue significative du projet. Si des vues se révèlent alors possibles, elles seront cantonnées à l'extrémité des pales et ne remettront pas en cause la qualité du paysage perçu.
- Un bref tronçon du Lay entre sa confluence avec la Smagne et sa confluence avec le Marillet. A ce niveau, la vallée est principalement en dehors de la ZIV excepté au niveau de ses rebords. Toutefois, comme en témoignent les **PM29** et **PM30** (page 229 et 230), l'urbanisation de Mareuil-sur-le-Lay ajoute des filtres supplémentaires (en plus des filtres végétaux et obstacles topographiques), empêchant toute interaction avec le projet.

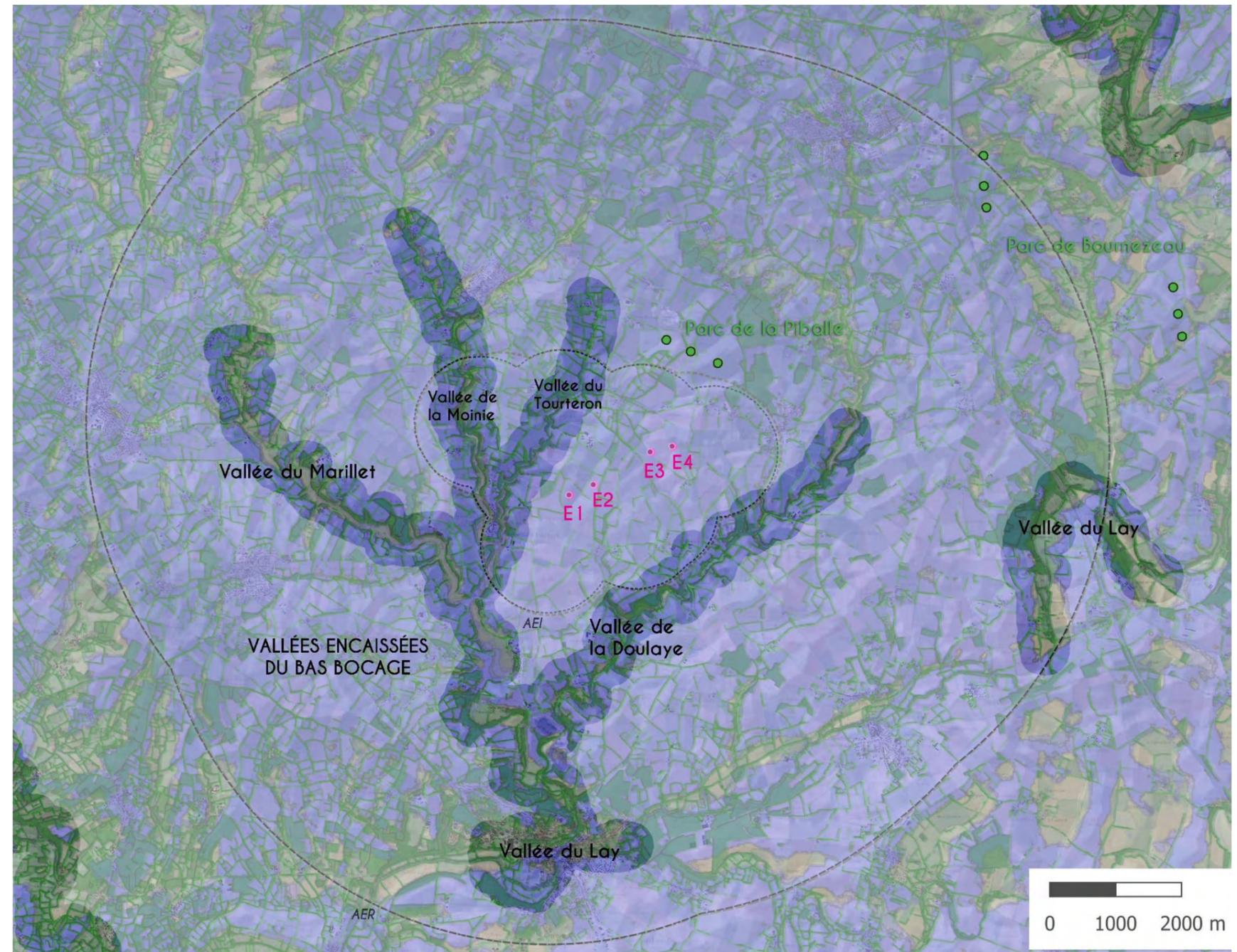


Figure 268 : Mise en contexte globale des vallées encaissées du Bas Bocage au sein de l'AER, du projet et sa ZIV

La vallée de la Doulaye

La vallée de la Doulaye est identifiée comme élément d'intérêt paysager entre la D88 (lieu-dit Les Couffardières) et sa confluence avec le Marillet. Hormis quelques zones en fond de vallée, elle est en majeure partie incluse dans la ZIV. Ce postulat est à nuancer du fait de l'importante végétation qui la compose. Depuis le cœur de vallée, les vues sont en effet très largement filtrées par la multiplication des écrans végétaux. Si des perceptions sont possibles, le projet occupera une place réduite dans le champ de vision avec une prégnance très faible. Depuis les rebords, et leurs abords immédiats, des vues plus ouvertes sont possibles, en particulier depuis le Sud de la vallée. Comme en témoigne le **PM21** (page 218), un observateur situé sur la rive Sud de la Doulaye peut percevoir le projet à l'arrière-plan de la vallée. Un nouveau point d'appel est créé mais il s'insère dans le respect des rapports d'échelle, avec une incidence faible à modérée.

Les vallées du Marillet et de son affluent la Moinie

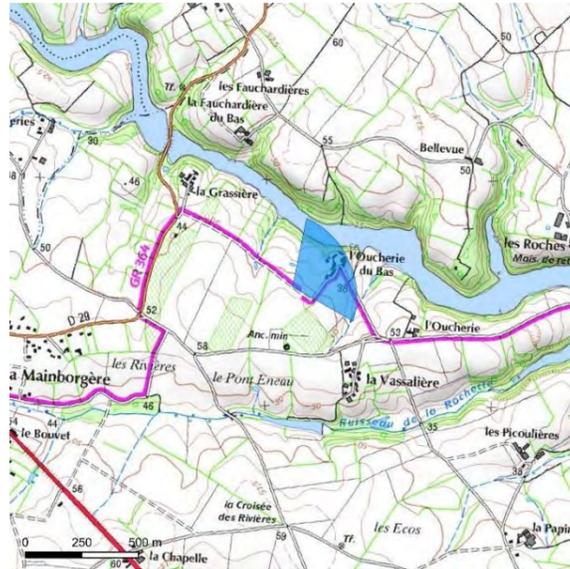
A cette échelle, sont considérées comme éléments d'intérêt paysager : la vallée de la Moinie entre Thorigny et sa confluence avec le Marillet ; et la vallée du Marillet entre la Gouraudière (lieu-dit de St-Florent-des-Bois) et le Nord de Mareuil-sur-le-Lay.

Ces vallées présentant un dénivelé marqué, leurs fonds de vallée sont en grande partie en dehors de la ZIV. Seuls quelques secteurs présentent des potentialités d'échanges. Il s'agit notamment des zones dont l'ouverture est liée à l'anthropisation tels les ouvrages de retenue d'eau (Barrage du Marillet, Barrage du Moulin Martin), des quelques secteurs en rebords de vallée et enfin de quelques fenêtres, parfois saisonnières, offertes par la végétation qui borde les sentiers évoluant autour des lacs de la Moinie et du Marillet. Les **PM36** à **PM41** en pages suivantes (p239 à 244) présentent le type de vue engendrées par l'introduction des éoliennes des Quatre Vents depuis les vallées du Marillet et de la Moinie au sein de l'AER. Ces simulations rapprochées mettent en lumière le jeu de cache-cache qui s'opère entre projet et vallées. Et lorsque le projet est perceptible, sa prégnance est généralement faible, sans écrasement des vallées. Il en ressort une incidence globale faible et ponctuellement modérée.

L'incidence du projet sur les éléments d'intérêt paysager à l'échelle rapprochée peut être qualifiée de globalement faible et de localement nulle à modérée selon l'orientation des sentiers de marche (en lien avec des secteurs particuliers des vallées de la Doulaye, de la Moinie et du Marillet).

PM36 - VUE RAPPROCHEE DU PROJET DEPUIS LE GR364 AU NIVEAU DU LIEU-DIT L'OUCHERIE DU BAS

LOCALISATION



COMMENTAIRES

Depuis ce tronçon du GR364, le bocage qui accompagne le chemin se fait plus bas et ouvre les vues vers la vallée de la Moinie. Les éoliennes des Quatre Vents se distinguent de l'autre côté de la vallée, et sur un plan plus lointain, celles de la Piballe également. Les rotors s'élèvent au-dessus de la végétation et créent un point d'appel dans le paysage. Les rapports d'échelle entre paysage et projet demeurent équilibrés. La prégnance du projet est faible compte tenu de la distance à la vallée, de la hauteur apparente des éoliennes équivalente aux éléments de végétation qui animent la vallée et le second plan de la vue, et enfin de la lisibilité de l'implantation linéaire proposée. Il n'y a pas d'effet d'écrasement de la vallée. L'incidence est ici faible à ponctuellement modérée sur la vallée de la Moinie selon l'orientation du chemin de randonnée.

VISUALISATION



Figure 269 : PM36 – Vue depuis le GR364 au droit du lieu de vie l'Oucherie du Bas